

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

CONSEIL
DES ARTS
ET DES LETTRES
DU QUÉBEC

INVESTIR DANS L'IMAGINAIRE

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

CONSEIL

DES ARTS

ET DES LETTRES

DU QUÉBEC

LE BIBLIOTHÉCAIRE →

Créé par la compagnie Le Gros Orteil, spectacle de théâtre physique, jeu clownesque, beat box et cirque qui donne la parole aux livres, par le biais de Paul-Émile Dumoulin, interprété par Hippolyte, artiste multidisciplinaire qui a largement contribué à la création.

Crédit photo : Sylvain Guitz

Cette publication a été réalisée par le Secrétariat général et la direction de la planification et des programmes en collaboration avec la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site calq.gouv.qc.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le Conseil des arts et des lettres du Québec au 1 800 608-3350.

Pour plus d'information :

Direction des communications et de la promotion
des arts et des lettres
1435, rue De Bleury
Bureau 300
Montréal (Québec)
H3A 2H7

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4161
Courriel : info@calq.gouv.qc.ca
Site Web : calq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87073-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87075-3 (version numérique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2020

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur un papier Rolland Enviro Print, fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres postconsommation. Ce papier est certifié Éco Logo, procédé sans chlore et biogaz.

Montage graphique

Boo Design

Photo de couverture

BLIZZARD

Fort du succès remporté au cours des dernières années au Festival Fringe, FLIP Fabrique y effectuait un retour attendu avec *Blizzard*, son nouvel opus.
Crédit photo : Sébastien Durocher



MESSAGES DES AUTORITÉS



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Nathalie Roy

Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5



Crédit photo : Caroline Bergeron

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La rédaction de ce rapport annuel survient au beau milieu de la crise provoquée par la pandémie mondiale à un moment où le milieu de la culture, des arts et des lettres doit affronter des défis sans précédent. Tout le personnel du Conseil est mobilisé et travaille sans relâche à rassurer, à soutenir, à informer et, surtout, à préparer l'avenir, car la culture a été, est et sera toujours au cœur de ce que nous sommes comme société. Plus que jamais d'ailleurs elle devra dire, interroger, remettre en question, décrire et projeter nos rêves et nos ambitions.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Conseil a accueilli et approuvé un rapport sur l'application de sa loi constitutive, démontrant que sa mission était toujours en adéquation avec son contexte et les priorités du gouvernement. Préparé par une firme indépendante et déposé par vous, Madame la Ministre, à l'Assemblée nationale, ce rapport présentait des analyses des pratiques du Conseil sous les angles de sa gouvernance, de son organisation, de sa gestion et de sa performance. Comme vous le savez, ce rapport a été produit conformément à l'article 41 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Les membres du conseil d'administration ont veillé à ce que le Conseil s'acquitte de sa mission avec rigueur et probité, comme il le fait depuis 25 ans. Les valeurs d'équité, d'excellence et d'intégrité ont guidé chacune des actions posées pour atteindre les objectifs du plan stratégique.

Je tiens à remercier le personnel du Conseil, nos partenaires ainsi que mes collègues du conseil d'administration qui enrichissent nos travaux en partageant leurs idées, expériences et expertises avec un dévouement et un dynamisme motivants.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Sylvain Lafrance

Québec, août 2020

MESSAGE DE LA DIRIGEANTE D'ORGANISME

Depuis 25 ans, le Conseil des arts et des lettres du Québec investit dans les pratiques originales, le talent, le dynamisme et l'imaginaire de celles et ceux qui forgent notre identité culturelle et la font rayonner ici et à l'étranger. Même si l'on peut chiffrer cet investissement et faire valoir ses retombées économiques, le Conseil soutient ce qui n'a pas de prix : la liberté d'expression et l'accès à une offre culturelle foisonnante. C'est pour le rappeler que nous avons célébré notre anniversaire en organisant des activités gratuites permettant au public de découvrir l'imaginaire d'artistes et d'écrivain(e)s qui ont semé le rêve et cultivé la réflexion.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Conseil a accordé 120,5 M\$ au milieu artistique professionnel québécois : 14,1 M\$ ont été répartis en bourses individuelles pour le soutien de 1394 projets et 106,4 M\$ en subventions à 826 organismes pour soutenir leur mission et leurs activités.

L'année a été marquée par la mise en œuvre d'un programme de bourses entièrement repensé affirmant la volonté du Conseil de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, au développement de leur carrière et à la reconnaissance de leur travail, dont chaque étape est désormais soutenue, de l'idéation à la diffusion. Dans une perspective d'inclusion et d'équité, les conditions d'admissibilité ont été assouplies et les montants maximaux ajustés. De l'aide supplémentaire continue d'être offerte aux artistes en situation de handicap.

Pour accroître la reconnaissance d'artistes exemplaires et d'œuvres marquantes, le Conseil a doublé les montants associés à ses prix. Les 22 prix attribués en 2019-2020 ont totalisé 195 k\$. L'Ordre des arts et des lettres du Québec s'est enrichi de 17 Compagnes et Compagnons et leur cohorte incluait deux artistes autochtones et quatre issu(e)s de la diversité culturelle.

Le dynamisme régional a été épaulé dans le cadre de 20 ententes de partenariat territorial. Désormais en vigueur dans toutes les régions, elles ont contribué à soutenir 209 initiatives en lien avec la communauté.

Le Conseil a dévoilé son Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène au Québec, visant à appuyer les diffuseurs dans un contexte de mutations démographiques, artistiques et technologiques. Le plan vise à stimuler la concertation et les partenariats, le développement des compétences et l'accès à des programmations reflétant les valeurs d'excellence, d'équité, d'ouverture et d'inclusion.



Crédit photo : Sylvain Légaré

Le Conseil a contribué au rayonnement international du Québec et de sa culture en soutenant, par divers programmes, la présence d'artistes et d'organismes québécois à l'étranger, à raison de 6,2 M\$. Son réseau de studios et de résidences s'étend à Taïwan et au Maroc, grâce à de nouvelles ententes entérinées en cours d'exercice.

Le Conseil a investi 4,6 M\$ pour le soutien à des projets destinés au jeune public, dans toutes les disciplines. De ce montant, 3,1 M\$ était dédié à l'amélioration de la capacité d'accueil des élèves chez les diffuseurs et producteurs en arts de la scène, en arts visuels, en cinéma et vidéo et en arts numériques, afin d'atteindre l'objectif gouvernemental d'offrir deux sorties culturelles gratuites par élève en 2019-2020.

La poursuite de la mise en œuvre du programme Re-Connaître a permis de constater la pertinence de cet outil adapté aux besoins et aux réalités des artistes et des organismes des Premières Nations et des Inuits, dont les projets ont été soutenus pour une somme totalisant 1,3 M\$. La représentativité des Autochtones au sein des comités et jurys est passée de 6 % à 7,2 %. Le Conseil a également contribué à la réalisation d'une œuvre de Ludovic Boney, en collaboration avec le Conseil de la Nation huronne-wendat de Wendake et le Musée de la civilisation à Québec, où elle sera exposée en permanence.

Quelque 250 projets d'artistes issu(e)s de la diversité culturelle ont reçu l'appui du Conseil, dont 21 dans le cadre du programme Vivacité, portant à 2,4 M\$ le montant consacré à soutenir leur pratique, leur participation aux milieux professionnels du Québec ainsi que l'accès du public à leurs œuvres.

Le Conseil a attribué 1,6 M\$ pour aider les milieux artistique et littéraire à s'adapter aux nouvelles pratiques en vigueur à l'ère du numérique, avec le programme Exploration et déploiement numérique. Il a aussi contribué à la découvrabilité des productions culturelles québécoises en promouvant l'ISNI (International Standard Name Identifier), un code international normalisé permettant d'identifier les artistes sans ambiguïté dans l'univers numérique. De plus, il a organisé, parmi les activités spéciales pour souligner son 25^e anniversaire, une table ronde intitulée *La création analogique versus la création numérique*. L'activité, gratuite pour le public, s'est déroulée à Matane.

Le Conseil a atteint l'ensemble des cibles de son Plan d'action de développement durable qui continue à guider ses actions en matière de soutien aux artistes et aux organismes dans une optique d'équité et d'inclusion afin de favoriser la participation de tous et toutes à la vie culturelle, d'améliorer la rémunération des personnes œuvrant dans ce domaine et de réduire l'empreinte carbone du secteur.

La fin de l'exercice financier a été bouleversée par la pandémie de la COVID-19. Le personnel s'est mobilisé pour mettre en œuvre et communiquer à ses clientèles les mesures d'un plan d'urgence. Le Conseil a dégagé des fonds pour traiter rapidement les demandes des artistes et organismes pour leurs activités professionnelles, afin d'accompagner un milieu affecté par les interdictions de rassemblements, les fermetures de salles de spectacle et de lieux d'exposition ainsi que les annulations d'activités de tournées et autres. Le Conseil a œuvré à l'adaptation de ses programmes pour répondre à cette situation particulière et continuera de le faire en 2020-2021. Soulignons par ailleurs que plus de 12 500 artistes et 755 organismes sont inscrits à la prestation électronique des services, qui a joué un rôle crucial dans le contexte de la pandémie, toutes les demandes devant être soumises en ligne et traitées par un effectif confiné en télétravail.

Je suis fière du professionnalisme déployé par l'équipe du Conseil à longueur d'année et impressionnée par sa solidarité et son adaptation au moment de la crise. Je tiens à lui exprimer ma vive reconnaissance ainsi qu'aux administratrices et administrateurs qui nous guident avec intégrité et dévouement. L'équipe de direction a accueilli un nouveau directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international, André Racette, ayant été nommé à la suite du départ à la retraite de Réjean Perron, qui laissera l'empreinte de son inextinguible passion pour les arts.

Depuis maintenant un quart de siècle, la réputation et la force du Conseil se sont bâties sur la diversité des points de vue pouvant s'y exprimer, le rassemblement de compétences, le partage des connaissances et la souplesse d'intervention. C'est en misant sur le dialogue, le respect et l'ouverture qu'il a développé une relation de confiance avec ses clientèles et une expertise reconnue au Québec et dans le monde.

Appuyer les arts et les lettres est un choix de société qui reflète ses valeurs profondes. Je remercie la ministre Nathalie Roy pour son attention et son appui. J'exprime aussi ma reconnaissance aux centaines de partenaires et d'individus qui se sont engagés avec passion et générosité à trouver des solutions à des défis communs pour un développement culturel durable et équitable.

Je remercie les représentant(e)s du milieu pour leur collaboration, ainsi que les artistes, les écrivain(e)s et les organismes, dont le travail et l'imaginaire nous émerveillent, nous enrichissent et nous rapprochent.

La présidente-directrice générale,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Anne-Marie Jean

Québec, août 2020

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Québec, août 2020

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de notre organisme. Ce rapport présente les résultats liés aux engagements pris par le Conseil dans son Plan stratégique 2018-2022, dans sa Déclaration de services aux citoyens et dans son Plan d'action de développement durable. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs et les cibles à atteindre ainsi que les résultats obtenus.

J'atteste que les informations présentées dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à celles-ci, sont objectifs, exempts d'erreurs et vérifiables. Les procédés qui ont mené à la présentation des résultats sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Anne-Marie Jean

Présidente-directrice générale



CONCERT DE L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN →

L'Orchestre Métropolitain, sous la direction de Yannick Nézet-Séguin, lors d'un concert au pied du Mont-Royal, à l'été 2019 à Montréal.

Crédit photo : Marc-André Donato

← COLONISÉES

Pièce de théâtre de l'autrice Annick Lefebvre, mis en scène par René Richard Cyr, présentée dans le cadre du 50^e anniversaire du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui.

Prix Michel-Tremblay 2019.

Sur la photo : Macha Limonchik, Sébastien Rajotte, Myriam Fournier et Zoé Tremblay-Bianco

Crédit photo : Valérie Remise pour le CTD'A

TABLE DES MATIÈRES





WESLI AU FESTIVAL MASA ↑

Le Montréalais d'origine haïtienne Wesli a offert des performances électrisantes lors du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) 2020.

Le Canada était l'invité d'honneur de cette édition du MASA.

Crédit photo : Dago Nadi Jessica

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
MESSAGE DE LA DIRIGEANTE D'ORGANISME	8
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	11
TABLE DES MATIÈRES	15
1. L'ORGANISATION	17
1.1 L'organisation en bref	18
1.2 Faits saillants	21
2. LES RÉSULTATS	27
2.1 Plan stratégique	28
2.2 Déclaration de services aux citoyens	58
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	63
3.1 Utilisation des ressources humaines	64
3.2 Utilisation des ressources financières	66
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	67
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	71
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	72
4.2 Développement durable	74
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	87
4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	87
4.5 Gouvernance des sociétés d'État	89
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	106
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	107
4.8 Politique de financement des services publics	109
5. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020	111
6. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	131



DE LA GLORIEUSE FRAGILITÉ →

Sous la direction artistique de la chorégraphe Karine Ledoyen, de la compagnie de danse contemporaine Danse K par K.

Interprétation : Elinor Fueter, Jason Martin, Simon Renaud, Ariane Voineau

Crédit photo : David Cannon

← CURRENTS

Exposition solo de Yechel Gagnon intitulée *Légendes océaniques* à la galerie Newzones de Calgary en 2019. Bas-relief de contreplaqué de placages teints.

Prix du CALQ – Créatrice de l'année en Montérégie 2019

Photo : Alexandre Masino

L'ORGANISATION



1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) est une société d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications. Dans une perspective de développement culturel durable, le Conseil soutient, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

Son conseil d'administration est composé de 15 membres issus du milieu artistique et culturel québécois de différentes régions du Québec. Son équipe dynamique est composée de sept directions, dont trois sont en lien direct avec les clientèles pour un accompagnement personnalisé, assurant une saine gestion des demandes d'aide financière.

Les valeurs d'équité, d'excellence et d'intégrité guident les orientations et les actions du Conseil. Ces dernières sont définies par son Plan stratégique 2018-2022, et se retrouvent au cœur de son Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène au Québec, de son Plan d'action de développement durable, de son Cadre d'intervention internationale, ainsi que de ses différents codes d'éthiques régissant les employés du Conseil, ses administrateurs et les membres des comités et jurys. En 2019-2020, 359 personnes ont participé, aux comités de sélection, comités consultatifs et jurys de pairs pour l'évaluation des projets et l'attribution des fonds.

Cet exercice financier 2019-2020 s'est terminé dans le contexte inhabituel lié à la pandémie de COVID-19. En mars 2020, le Conseil a rapidement mis en place un plan d'urgence pour soutenir les artistes et organismes touchés par les mesures de distanciation sociale prescrites par le gouvernement, leurs retombées sur le ralentissement économique, la suspension des activités et événements culturels, la fermeture des salles de spectacles et autres lieux d'exposition propices aux rassemblements et l'annulation des festivals.

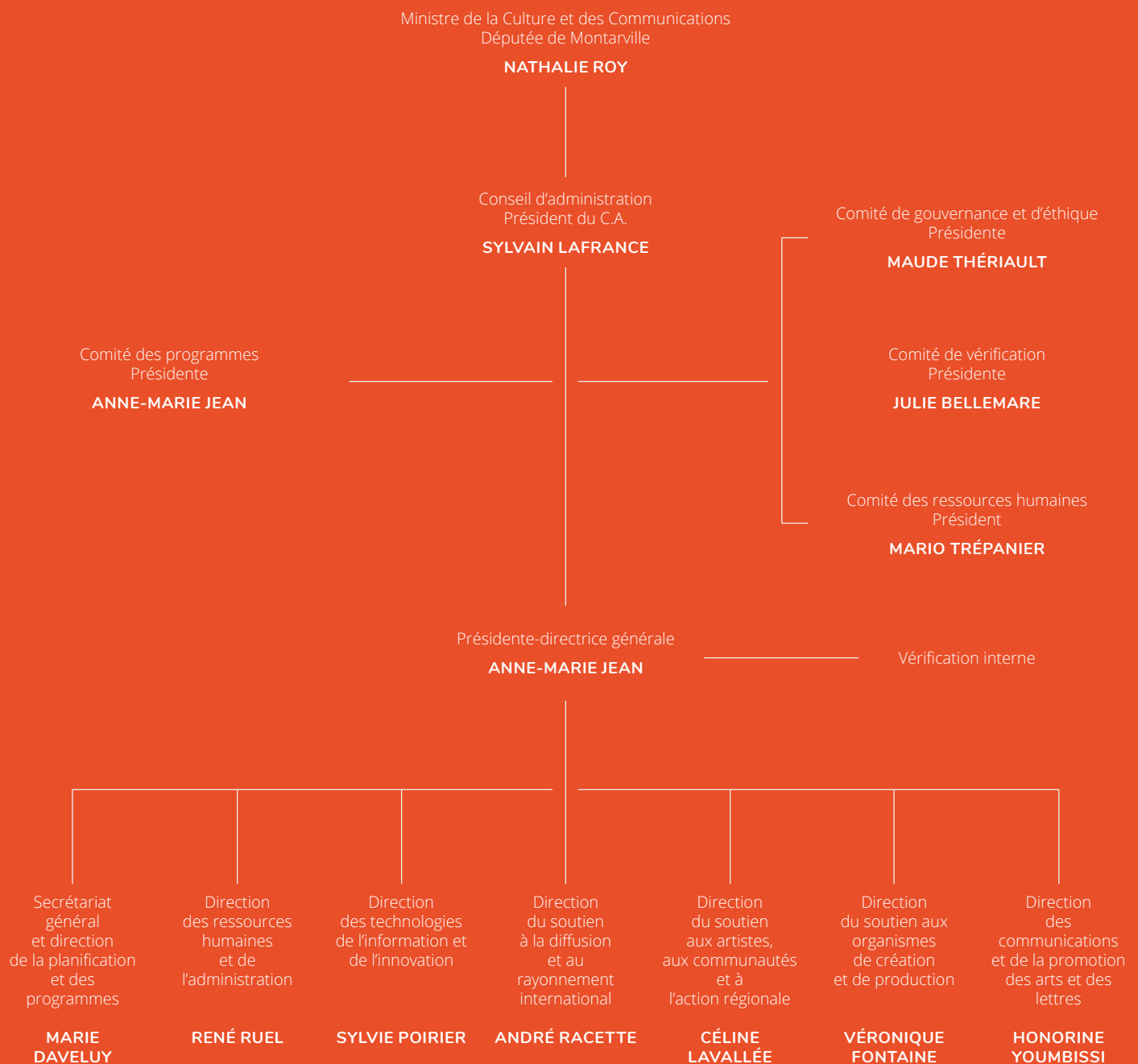
Durement touché, le milieu artistique québécois a ainsi pu compter sur l'appui du Conseil, qui a suivi le développement de la crise au quotidien, apportant différents ajustements à ses programmes.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
78	Employés du Conseil répartis entre les bureaux de Montréal et de Québec.
129 M\$	Dépenses couvrant l'aide financière et l'administration du Conseil.
1 394	Projets d'artistes soutenus par une bourse du Conseil.
14,1 M\$	Aide financière accordée en bourses aux artistes dans l'ensemble des régions du Québec.
826	Organismes distincts soutenus (création, production, diffusion, associations, regroupements, services).
106,4 M\$	Subventions accordées aux organismes partout sur le territoire québécois.

Organigramme

au 31 mars 2020



← L'ÉQUIPE DU CONSEIL

Crédit photo : Alexandre Claude



1.2 Faits saillants

Aide financière sur l'ensemble du territoire

Le Conseil a accordé **120,5 M\$** en aide financière au milieu artistique professionnel québécois :

- 61,3 % de l'aide financière est allée à la région de Montréal, 14,2 % dans la Capitale-Nationale et 24,4 % dans les autres régions du Québec. Concernant le programme de bourses, le nombre d'artistes soutenus en région (soit en dehors de Montréal et de la Capitale-Nationale) atteint 28,6 % et ces artistes ont reçu 28 % des montants accordés.

Nouveau programme de bourses

Le Conseil a lancé en février 2020, son nouveau programme de bourses qui couvre l'ensemble des étapes du parcours des artistes, de l'idéation de leurs œuvres à leur diffusion. En réponse aux besoins des artistes et des écrivain(e)s, le Conseil a proposé une refonte complète de son programme, afin :

- D'améliorer leurs conditions socioéconomiques;
- D'ouvrir le programme aux commissaires indépendants de certaines disciplines;
- De favoriser la pleine participation des artistes à la gestion de leur carrière, à l'exploitation de leurs œuvres et à leur rayonnement;
- De favoriser la diversité et l'inclusion de tous les talents;
- D'offrir les mêmes opportunités à tous les artistes dans toutes les disciplines;
- De protéger l'équité entre les générations d'artistes;
- De permettre aux artistes d'exprimer leurs justes besoins budgétaires et de répondre à des opportunités;
- D'élever les plafonds des différents volets :

Recherche/exploration	25 000 \$
Création	50 000 \$
Présentation publique	75 % du coût total du projet
Déplacement	Abolition du montant maximum
Circulation d'œuvres au Québec	75 % du coût total du projet
Circulation d'œuvres hors Québec	75 % du coût total du projet
Perfectionnement	15 000 \$
Monographies et documentation critique	20 000 \$
Opportunités stratégiques et plan de carrière	100 000 \$ par année

Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène

Le Conseil a dévoilé un nouveau Plan d'action 2019-2022 pour la diffusion des arts de la scène au Québec. Le Plan s'articule autour de quatre orientations :

- Stimuler la concertation et les partenariats;
- Favoriser la mise à niveau et le développement des compétences;
- Créer des conditions propices à l'accessibilité et à la fréquentation;
- Assurer une offre culturelle diversifiée et inclusive sur l'ensemble du territoire.

Soutien à la diversité culturelle

Afin de mieux soutenir les artistes issus de la diversité culturelle :

- Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son programme Vivacité, un programme s'adressant spécifiquement aux artistes issus de la diversité dans l'ensemble des régions du Québec : 21 projets ont été soutenus pour un total de 341 500 \$;
- Le Conseil a également maintenu sa volonté de diversifier la composition de ses comités et jurys en y impliquant plus d'artistes de la diversité. Ainsi, 64 professionnel(le)s du milieu des arts, issu(e)s de la diversité culturelle, ont participé à l'évaluation des projets en 2019-2020. Ils et elles représentent 17,8 % des membres de comités et jurys;
- Par ailleurs, 248 projets soutenus en bourses étaient portés par des artistes issus de la diversité en 2019-2020, soit 17,8 % de l'ensemble des projets. Le Conseil soutient également des organismes qui œuvrent pour ces clientèles.

Soutien aux artistes et aux organismes autochtones

Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre du programme Re-Connaître, un programme conçu pour et avec les artistes des communautés autochtones :

- 57 projets d'artistes autochtones ont été soutenus pour un montant de 600 620 \$, ainsi que 17 projets d'organismes pour un montant de 680 556 \$. Soixante-cinq pour cent (65 %) des projets soutenus sont portés par des artistes ou organismes autochtones établis dans les régions autres que Montréal;
- Au 31 mars 2020, le nombre de projets soutenus en bourses, portés par des artistes issus des Premières Nations ou de la nation inuite, représentait 4 % de l'ensemble des projets (tous programmes confondus, incluant Re-Connaître), soit 62 projets pour 714 k\$. Parmi les organismes soutenus qui œuvrent pour ces clientèles, on retrouve notamment : Wapikoni mobile, Minwashin et Les Productions Menuentakuan. Globalement, le soutien du Conseil pour les artistes et les organismes autochtones s'élève à 1,4 M\$.
- En 2019-2020, la représentativité des Autochtones au sein des comités et jurys est passée de 6 % à 7,2 % (26 personnes).

Jeune public

- Afin de rendre possible l'objectif gouvernemental d'offrir deux sorties culturelles gratuites par élève, le Conseil a attribué 3,1 M\$ pour accroître la capacité d'accueil des élèves chez les diffuseurs et producteurs en arts de la scène, en arts visuels, en cinéma et vidéo et en arts numériques. À cela s'ajoute le soutien à des projets structurants de création pour le jeune public, pour un total de 4,6 M\$.

International

- Le Conseil a contribué au rayonnement international du Québec et de sa culture (6,2 M\$), notamment par le soutien à la présence artistique québécoise à l'étranger dans 72 pays.
- Soixante et un artistes ont, par ailleurs, séjourné dans des studios et des ateliers-résidences à l'étranger, pour un montant de 529 k\$.
- Deux nouvelles résidences sont désormais offertes à Taïwan et au Maroc.

Numérique

- Le Conseil a soutenu 14 projets d'artistes et 18 projets d'organismes dans le cadre du programme Exploration et déploiement numérique, pour un montant total de 1,6 M\$. Des projets de mise en commun des ressources et de structuration des métadonnées ont été valorisés. Le soutien aux arts numériques s'élève à 2,8 M\$ et le soutien au développement des contenus numériques originaux en partenariat avec La Fabrique culturelle de Télé-Québec est de 190 k\$. Le Conseil poursuit sa participation au développement du Plan culturel numérique du Québec ainsi que son soutien au Réseau des ADN (agents de développement numérique).

Prix et distinctions

- Le Conseil a attribué 22 prix, pour un montant de 195 k\$, soit une augmentation de 39 % par rapport à l'exercice précédent. En effet, plusieurs prix, dont les prix artistes et œuvres de l'année en région, sont passés de 5 000 \$ à 10 000 \$. La Fabrique culturelle de Télé-Québec est devenue partenaire des prix régionaux, offrant la réalisation d'une capsule vidéo présentant un portrait de chaque lauréat(e).
- Le Conseil a également désigné 17 nouvelles Compagnes et nouveaux Compagnons de l'Ordre des arts et des lettres du Québec, dont deux artistes autochtones et quatre artistes issus de la diversité culturelle.

Partenariats territoriaux

- En 2019-2020, 8 ententes impliquant la participation de 50 partenaires financiers ont été renouvelées dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière.
- Vingt ententes de partenariat territorial étaient ainsi en vigueur, dans les 17 régions du Québec, impliquant 111 partenaires financiers, soit 77 MRC, 27 villes, une administration régionale (Baie-James) et 2 conseils des arts. Par ailleurs, la Caisse populaire Desjardins s'est engagée dans une entente alors que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) s'est impliqué dans 3 autres.
- Ces ententes ont permis de soutenir 209 projets, soit 136 par des artistes et 73 par des organismes, pour un montant total de 3,4 M\$. La part des partenaires est de 1 537 212 M\$; celle du Conseil s'élève à 1 834 840 M\$.

Pandémie COVID-19

Afin de minimiser les effets de la crise sur la réalisation des projets artistiques menés par les artistes et organismes, en quelques jours seulement, soit entre le 13 et le 31 mars 2020, le Conseil a :

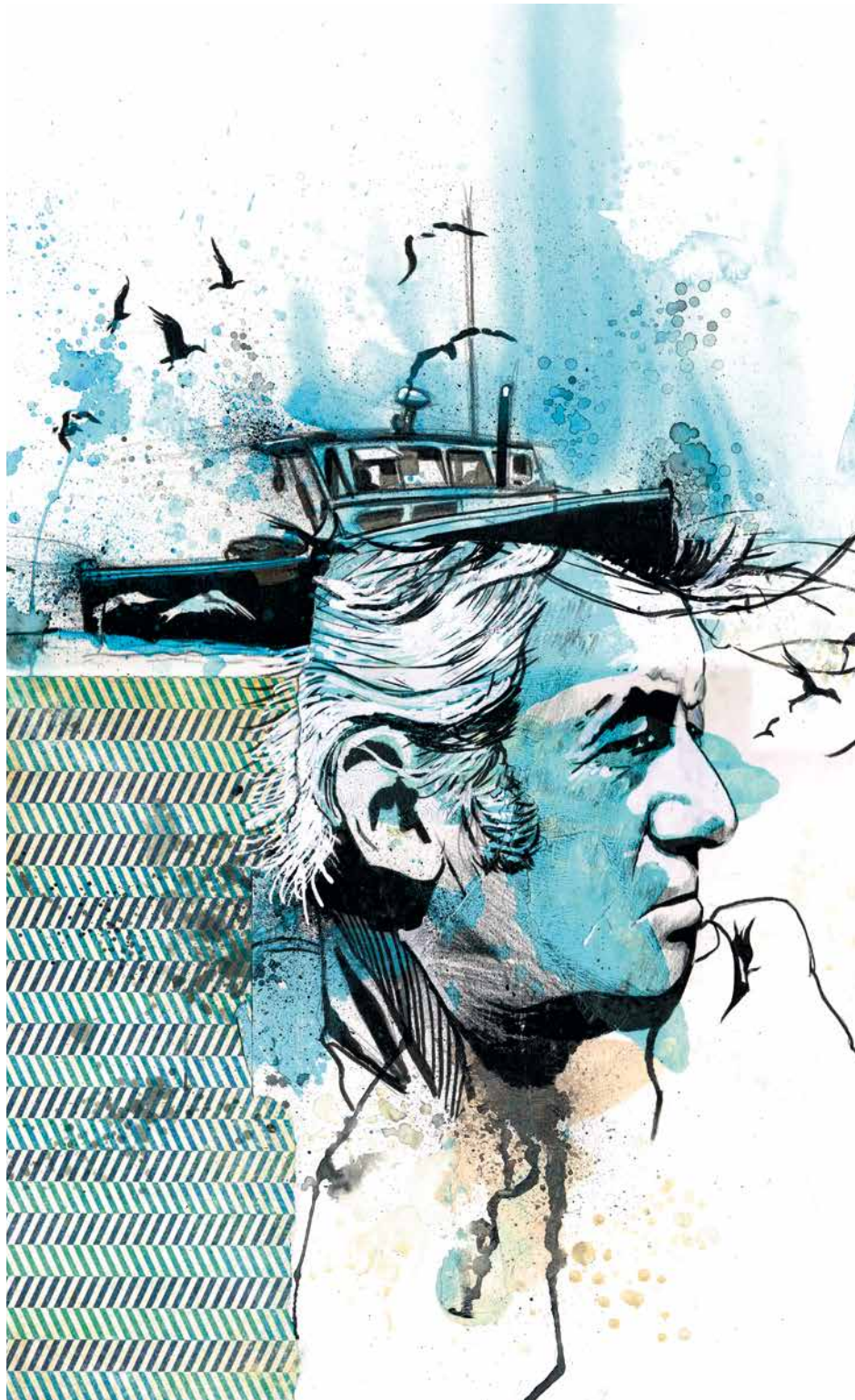
- Assuré le traitement des demandes d'aide financière d'urgence des artistes et des organismes;
- Garanti le maintien des montants annoncés en soutien à la mission pour l'exercice 2020-2021;
- Rencontré les associations professionnelles d'artistes et les regroupements nationaux pour leur faire part des mesures en place, afin de relayer rapidement l'information aux clientèles;
- Ajusté la gestion de l'ensemble de ses programmes.

AUX EMBOUCHURES →

Créée par l'artiste Mélissa Longpré, planche naturaliste géante composée de centaines de spécimens naturels trouvés sur des plages de la Haute-Gaspésie réalisée au cours d'une résidence de recherche et création au Magasin Général - studio international en création multidisciplinaire à l'été 2019.

Crédit photo : Mélissa Longpré





L'ORIGINE DE MES ESPÈCES →

Inspirée de sa propre recherche identitaire amorcée il y a quelques années, cette œuvre est la plus personnelle de Michel Rivard. Ce spectacle théâtral, dont Claude Poissant assure la mise en scène, déploie un long monologue ponctué de chansons originales que le chanteur livre en toute simplicité, accompagné du musicien Vincent Legault.

Sans frontières entre la poésie, le drame, l'anecdote et l'autodérision, un auteur-compositeur au cœur de la soixantaine retrace ses origines.

Crédit photo : Jean-Charles Labarre

← FÉLIX LECLERC : L'ALOUETTE EN LIBERTÉ

Planche 43, acrylique et collage sur *Illustration Board* no 79 de l'artiste en arts visuels Christian Quesnel.

Prix du CALQ – Œuvre de l'année en Outaouais 2019

Crédit photo : Christian Quesnel et les Éditions de l'Homme

LES RÉSULTATS



2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

Orientation 1

Améliorer la rémunération et les conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
<i>Objectif 1</i> Déployer un nouveau programme de soutien aux artistes professionnels	<i>Indicateur 1.1</i> Pourcentage d'artistes déclarant observer des retombées majeures sur leur carrière	64 %	65,5 %	31
<i>Objectif 2</i> Générer une hausse de la rémunération	<i>Indicateur 2.1</i> Taux d'augmentation du cachet hebdomadaire moyen des artistes boursiers lors de la réalisation de leurs projets	10 %	10,8 %	32
	<i>Indicateur 2.2</i> Taux d'augmentation de la rémunération globale au sein des organismes	s.o.	s.o.	33
<i>Objectif 3</i> Accroître la demande d'artistes issus de groupes minoritaires	<i>Indicateur 3.1</i> Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus des Premières Nations ou de la nation inuite	10 %	71,4 %	35
	<i>Indicateur 3.2</i> Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs anglophones	5 %	16 %	36
	<i>Indicateur 3.3</i> Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus de la diversité culturelle	5 %	28 %	37

s.o. : sans objet

Orientation 2

Appuyer le déploiement artistique sur les territoires et dans l'espace numérique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
<i>Objectif 4</i> Accroître l'offre culturelle proposée aux citoyens en région	<i>Indicateur 4.1</i> Nombre de nouveaux projets structurants pour la circulation des œuvres	1	4	39
	<i>Indicateur 4.2</i> Taux d'augmentation du nombre d'organismes de diffusion situés à l'extérieur de Montréal et impliqués dans les projets structurants pour la circulation des œuvres	10 %	7,4 %	41
<i>Objectif 5</i> Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif	<i>Indicateur 5.1</i> Taux d'augmentation du nombre de jeunes spectateurs et visiteurs	5 %	12,6 %	42
<i>Objectif 6</i> Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international	<i>Indicateur 6.1</i> Taux d'augmentation du nombre de présences collectives impliquant la présentation d'œuvres dans une perspective de développement de marchés	50 %	50 %	44
<i>Objectif 7</i> Provoquer l'utilisation de métadonnées	<i>Indicateur 7.1</i> Nombre de projets collectifs impliquant l'utilisation de métadonnées	4	5	49
	<i>Indicateur 7.2</i> Pourcentage d'artistes et d'organismes dotés d'un identifiant unique favorisant la découvrabilité sur le Web (ISNI)*	30 %	36,5 %	51

* ISNI (International Standard Name Identifier) : Code international normalisé des noms utilisé pour identifier une personne ou un organisme en création, production, gestion et distribution de contenus intellectuels ou artistiques. Chaque ISNI ne peut être attribué qu'à une seule personne ou un seul organisme.

Orientation 3

Miser sur le dialogue et la connaissance

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
<i>Objectif 8</i> Assurer un échange régulier avec les représentants des milieux artistiques	<i>Indicateur 8.1</i> Pourcentage d'organismes de représentation du milieu rencontrés	75 %	82,4 %	52
<i>Objectif 9</i> Offrir au personnel du Conseil des formations en adéquation avec l'évolution des milieux artistiques	<i>Indicateur 9.1</i> Taux d'appréciation du personnel quant à l'applicabilité directe des connaissances acquises	55 %	33,3 %	54
<i>Objectif 10</i> Mieux faire connaître le Conseil et sa mission auprès de la population	<i>Indicateur 10.1</i> Taux de notoriété du Conseil	34 %	27 %	56

Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2022

ENJEU 1

LE RENFORCEMENT DES CARRIÈRES ARTISTIQUES ET DES ORGANISATIONS

Orientation 1

Améliorer la rémunération et les conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels

Objectif 1

Déployer un nouveau programme de soutien aux artistes professionnels

Contexte lié à l'objectif : Le 20 février 2020, le Conseil a lancé un nouveau programme de bourses, repensé pour mieux répondre aux besoins actuels des artistes et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de pratique ainsi qu'au développement de leur carrière. L'objectif principal est de soutenir l'artiste aux différents stades d'évolution de son œuvre, de l'idéation à la diffusion. Articulé en neuf volets, le nouveau programme offre un soutien financier pour un large éventail d'activités dans toutes les disciplines. Parmi les améliorations, mentionnons les conditions d'admissibilités assouplies, l'élargissement des types d'activités soutenues et les ajustements des montants maximaux.

Indicateur 1.1 : Pourcentage d'artistes déclarant observer des retombées majeures sur leur carrière

(Mesure de départ : 62,9 % en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	s.o.	64 %	65,5 %	67 %
Résultats	s.o. (Cible sans objet pour l'exercice 2018-2019)	65,5 % (Atteinte)		

s.o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'indicateur 1.1 vise à mesurer les retombées auprès des artistes qui ont reçu une bourse. Dans le rapport rempli par ceux-ci, les retombées « majeures » correspondent à la valeur la plus élevée sur l'échelle d'appréciation. Au 31 mars 2020, les rapports de bourses compilés indiquent que 65,5 % des artistes déclarent observer des retombées majeures sur leur carrière artistique, à la suite de l'obtention d'une bourse du Conseil. La cible est atteinte.

Les retombées liées au nouveau programme de bourses seront observables lors du prochain exercice, étant donné que le programme a été lancé en février 2020. Toutefois, le Conseil avait déjà amorcé son virage en 2018-2019, en abolissant les plafonds liés à la rémunération du candidat. Bien reçue par les artistes, cette action leur offre de meilleures conditions de création et contribue à l'amélioration de leur niveau de satisfaction ainsi qu'aux retombées positives observées sur leur carrière.

Objectif 2

Générer une hausse de la rémunération

Contexte lié à l'objectif : Le Conseil incite les artistes boursiers à se verser une rémunération adéquate lors de la réalisation de leurs projets afin qu'ils bénéficient d'une amélioration réelle de leurs conditions socioéconomiques. Par ailleurs, les organismes artistiques québécois emploient, chaque année, plusieurs centaines d'artistes et de travailleurs culturels. Il importe donc qu'ils aient les leviers financiers nécessaires pour leur offrir une rémunération à la hauteur de leur talent.

Indicateur 2.1 : Taux d'augmentation du cachet hebdomadaire moyen des artistes boursiers lors de la réalisation de leurs projets

(Mesure de départ : 259 \$ en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	s.o.	10 %	15 %	15 %
Résultats	s.o. (Cible sans objet pour l'exercice 2018-2019)	10,8 % (Atteinte)		

s.o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les artistes et travailleurs culturels méritent une rétribution juste et équitable, reconnaissant leurs compétences et le nombre d'heures travaillées. L'artiste doit pouvoir se consacrer à son projet à plein temps ou le réaliser à temps partiel, avec un cachet adéquat. La rémunération moyenne tient compte de ces deux réalités.

Au 31 mars 2020, les rapports de bourses compilés (pour une bourse accordée en 2018-2019) indiquent une rémunération hebdomadaire moyenne de 287 \$, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à 2017-2018. La cible est atteinte.

Indicateur 2.2 : Taux d'augmentation de la rémunération globale au sein des organismes

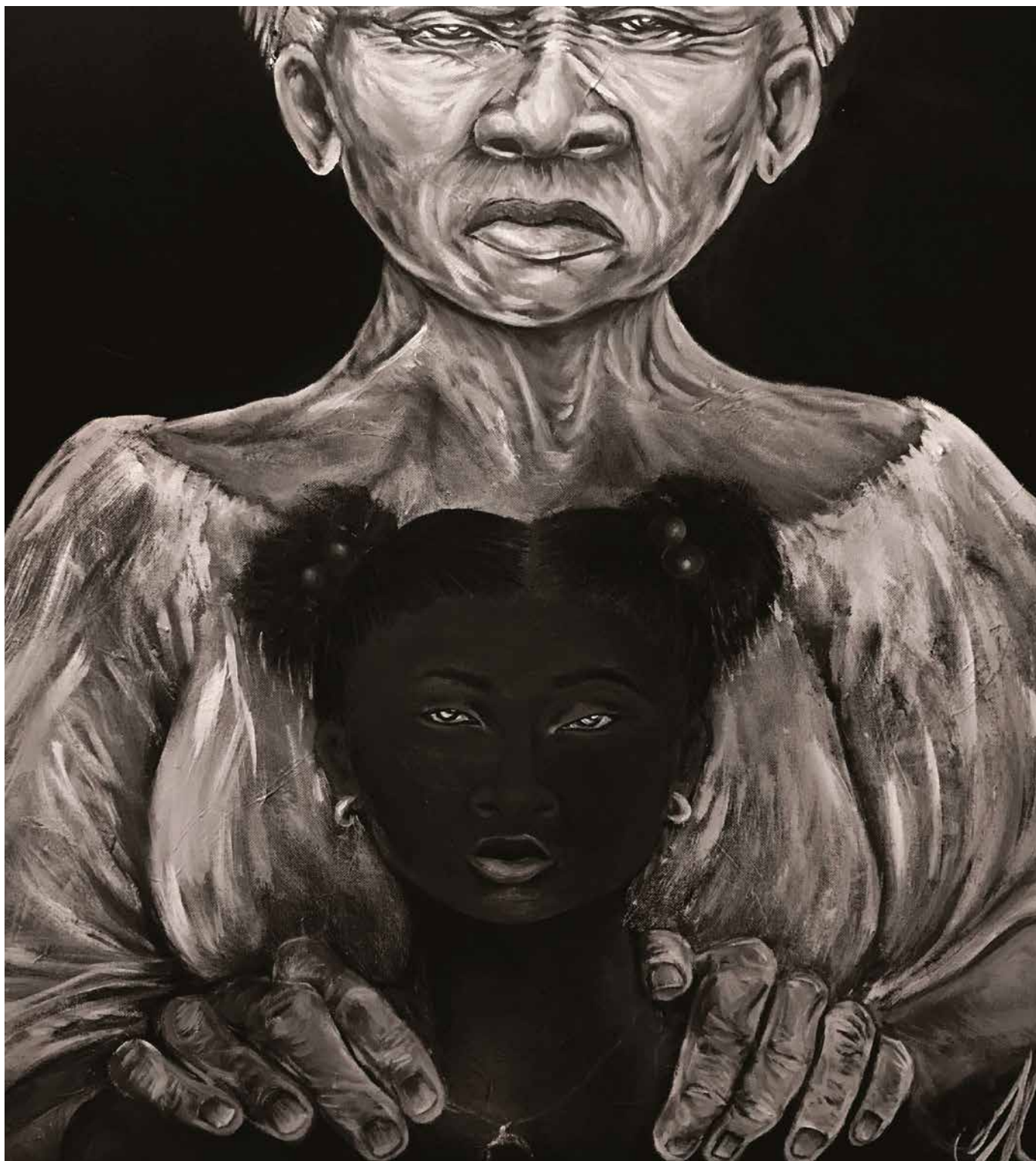
(**Mesure de départ :** 218 872 208 \$ en 2016-2017 pour 451 organismes soutenus à la mission sur une base pluriannuelle)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	S.O.	S.O.	S.O.	15 %
Résultats	S.O. (cible sans objet pour l'exercice 2018-2019)	S.O. (cible sans objet pour l'exercice 2019-2020)	S.O. (cible sans objet pour l'exercice 2020-2021)	

S.O. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le résultat de l'indicateur 2.2 mesurera l'écart de la rémunération versée par un échantillon d'organismes soutenus à la mission entre les exercices 2016-2017 et 2019-2020. Ce résultat sera disponible en 2022, à la suite de l'examen des rapports d'utilisation des subventions déposés par ces organismes. Une augmentation de 15 % est visée. La cible pour le présent exercice est donc sans objet.



GRANN ↑

Acrylique sur toile, de la série *Matriarche*,
créée par l'artiste muraliste Maliciouz.
Exposition *Rétrospective*.

Crédit photo : Daniel Roussel

Objectif 3

Accroître la demande d'artistes issus de groupes minoritaires

Contexte lié à l'objectif : Les pratiques ancestrales ou actuelles des artistes des Premières Nations, comme celles des nouveaux arrivants, enrichissent quotidiennement le paysage culturel québécois. Pour contribuer au développement social et culturel du Québec, le Conseil encourage la pleine participation d'artistes de différentes origines à la vie artistique québécoise. Le travail du Conseil auprès des groupes minoritaires vise à multiplier les occasions de promouvoir et d'expliquer les différents programmes de soutien à la pratique artistique. En 2019-2020, plusieurs initiatives ont été menées par le Conseil dans la perspective d'une augmentation du nombre de projets déposés par ces groupes. En outre, le Conseil mise sur des envois ciblés, voire personnalisés, afin d'inviter les artistes des groupes minoritaires à soumettre des projets artistiques.

Indicateur 3.1 : Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus des Premières Nations ou de la nation inuite

(Mesure de départ : 33 en 2016-2017)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	40 %	10 %	10 %	5 %
Résultats	48,5 % (Atteinte)	71,4 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le programme Re-Connaître élaboré par le Conseil, qui s'adresse aux artistes et organismes des premières nations et inuits, a été élaboré en collaboration avec ces communautés. Après plus d'un an de mise en œuvre, les retombées sont significatives.

Au regard de l'ensemble des programmes de bourses du Conseil, le nombre d'artistes demandeurs issus des Premières Nations et inuits a connu une augmentation fulgurante, de 71,4 %, soit bien au-delà de la cible de 10 % prévue. Par ailleurs, le nombre de projets artistiques soutenus par le Conseil, et portés par des artistes issus des Premières Nations ou artistes inuits, a augmenté de 72 %.

Plusieurs initiatives mises de l'avant par le Conseil contribuent à ce succès :

- Poursuite d'une tournée réalisée pour la promotion du programme Re-Connaître, notamment à La Tuque, dans la Première Nation de Kebaowek et à Québec;
- Promotion d'artistes ou d'organismes récipiendaires d'un soutien du Conseil (Wapikoni mobile, Ludovic Boney, Nadia Myre, Daina Ashbee, Présence autochtone, Caroline Monnet et Alanis Obomsawin);
- Publication d'un article sur Florent Vollant et la création autochtone, lequel a fait l'objet d'une promotion particulière sur les médias sociaux;
- Promotion du prix Florent Vollant à l'ADISQ et d'une conférence avec Joséphine Bacon et Marie-Andrée Gill;
- Communications ciblées pour la promotion d'appels à projets, du programme Re-Connaître, du nouveau programme de bourses du Conseil; d'appels de candidatures pour l'Ordre des arts et des lettres du Québec;
- Création d'une infolettre permettant de communiquer directement avec les milieux autochtones;
- Traduction de communiqués de presse et partenariats avec des regroupements autochtones pour les inciter à relayer les informations aux populations des Premières Nations et aux Inuits;
- Rencontres d'information et d'accompagnement, notamment pour le dépôt d'une première demande;
- Invitation à s'inscrire à la banque de personnes ressources du Conseil afin d'avoir la possibilité de devenir membre de jurys ou de comités.

Le Conseil a aussi souligné, par voie de communiqué et sur les réseaux sociaux, l'apport au milieu artistique québécois des récipiendaires 2019-2020 de l'Ordre des arts et des lettres du Québec, dont André Dudemaine, cinéaste, fondateur de Terres en vues et directeur du festival pluridisciplinaire Présence autochtone, ainsi que Nadia Myre, figure majeure de l'art autochtone actuel.

Indicateur 3.2 : Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs anglophones

(**Mesure de départ :** 290 en 2016-2017)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	5 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	11 % (Atteinte)	16 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les artistes anglophones ont toujours marqué l'univers artistique québécois. Le Conseil veut les accompagner au même titre que les autres, et ce, en tout respect de la Charte de la langue française. Plusieurs gestes pour rejoindre la communauté artistique anglophone ont été posés en 2019-2020, ce qui a permis de faire augmenter le nombre de demandeurs de 16 %.

Parmi ces gestes, mentionnons la publication d'un article bilingue sur le Théâtre Centaur (Centaur Theater) et la création anglophone, des envois ciblés auprès d'artistes anglophones et aux réseaux qui les représentent, dont l'organisme English Language Arts Network (ELAN), afin de relayer l'information sur certains appels à projets, sur le nouveau programme de bourses du Conseil et sur l'appel de candidatures pour l'Ordre des arts et des lettres du Québec. Des communiqués bilingues sur l'offre de nouvelles résidences ou l'annonce du prix Artiste de l'année au Nord-du-Québec ont aussi été diffusés. Les conseils régionaux de la culture (CRC) ont été mis à contribution pour relayer l'information aux populations anglophones, notamment en Outaouais et en Estrie. L'équipe du Conseil a également été présente aux MÉTAS Award et en a assuré la promotion sur les réseaux sociaux.

Indicateur 3.3 : Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus de la diversité culturelle

(Mesure de départ : 381 en 2016-2017)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	5 %	5 %	10 %	10 %
Résultats	17,3 % (Atteinte)	28 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Conseil a redoublé d'efforts pour rejoindre les artistes issus de la diversité culturelle aux quatre coins du Québec. En poursuivant la mise en œuvre de son programme Vivacité, en faisant mieux connaître l'ensemble de ses programmes et en travaillant étroitement avec ses partenaires, dont Diversité artistique Montréal, le Conseil a élargi la présence d'expressions artistiques diversifiées dans le paysage culturel québécois. Le nombre d'artistes demandeurs issus de la diversité pour l'obtention d'une bourse du Conseil s'est accru de 28 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est largement supérieur à la cible de 5 % anticipée par le Conseil. Le nombre de projets soutenus démontre aussi une augmentation de 25 %.

Pour y arriver, le Conseil a déployé ses efforts de promotion auprès de ce groupe minoritaire d'artistes par : l'envoi d'appels de candidatures ciblés; l'organisation de conférences, notamment avec Kim Thúy, Jalal Altawil et Rodney Saint-Éloi; le relais, sur les réseaux sociaux, de démarches artistiques (Nyata Nyata, Djely Tapa, Halima Elkhatabi, Nuits d'Afrique, Festival du Monde Arabe, Wesli, Arshad Khan, Meryam Jobbeur, Jjanice, Alejandra Basanes, Paolo Almario, Zeekul Toodana, etc.); la promotion du Mois de l'histoire des Noirs; ainsi que par la présence active de l'équipe du Conseil au Gala Dynastie, permettant de sensibiliser de nombreuses personnes. Des regroupements d'artistes issus de la diversité ont notamment été informés et accompagnés afin qu'ils relaient l'information sur le nouveau programme de bourses du Conseil ainsi que sur l'appel à candidatures du Prix du CALQ-Œuvre de la relève à Montréal. Enfin, le Conseil a profité du dévoilement des récipiendaires de l'Ordre des arts et des lettres du Québec pour mettre en valeur les quatre artistes issus de la diversité qui sont devenus Compagnons et Compagnes des arts et des lettres du Québec, soit Kim Thúy, Daniela Arendasova, Zab Maboungou et Rodney Saint-Éloi.



ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ

KATAJJAUSIVALLAAT LE RYTHME BERCÉ (2018) ↑

Inuit originaire de Kuujjuaq au Nunavik, Niap est une artiste multidisciplinaire.

L'installation est composée d'une sculpture de pierres suspendues accompagnée d'une bande sonore de chants de gorge traditionnels. Les pierres en suspension sont ainsi bercées par les chants issus d'une culture vivante ancestrale dont Nancy Saunders perpétue fièrement l'héritage dans cette œuvre d'art contemporain.

Crédit photo : Romain Guilbault, courtoisie de OBORO

ENJEU 2

Le rayonnement des arts auprès des publics

Orientation 2

Appuyer le déploiement artistique sur les territoires et dans l'espace numérique

Objectif 4

Accroître l'offre culturelle proposée aux citoyens en région

Contexte lié à l'objectif : Le Conseil a dévoilé en 2019-2020 son Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène au Québec et a amorcé un chantier de réflexion sur la diffusion des arts actuels. Parmi les actions réalisées, il a lancé un appel à projets structurants pour la circulation des œuvres. Des projets tels La danse sur les routes, Les sorties du TNM, Les Voyagements ou Circulation de la Musique ont fait leurs preuves quant à leur effet structurant sur la circulation des œuvres dans toutes les régions du Québec. En 2019-2020, le Conseil a réussi à élargir les disciplines couvertes par ce genre de projets. Des initiatives en arts visuels et arts publics ont ainsi été soutenues.

On retrouve sur le territoire québécois tout un réseau de diffusion, notamment les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène, les centres d'exposition et autres diffuseurs spécialisés dans une discipline précise. Par son soutien à la diffusion et à la circulation, le Conseil souhaite aussi étendre le circuit couvert par les projets structurants en circulation. Il porte une attention au nombre de diffuseurs qui participent à chacun de ces projets sur le territoire. Une majorité de diffuseurs s'impliquent dans plus d'un projet structurant, en particulier les diffuseurs pluridisciplinaires qui accueillent à la fois, à titre d'exemple, de la danse, du théâtre et de la musique. L'indicateur 4.2 vise néanmoins à mesurer l'augmentation du nombre de diffuseurs impliqués dans ces projets structurants en région, soit en dehors de la ville de Montréal.

Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux projets structurants pour la circulation des œuvres

(**Mesure de départ :** un projet en 2017-2018 [2 projets entre 2012-2013 et 2017-2018])

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1 (Atteinte)	4 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le choix du Conseil de mettre de l'avant cet objectif est en phase avec la volonté du milieu de faire davantage circuler les œuvres au Québec. Le contexte était donc propice à la création d'un appel à projets structurants pour la circulation des œuvres. Le Conseil a dépassé sa cible, en retenant quatre nouveaux projets au lieu d'un, étant donné que plusieurs propositions dignes d'un grand intérêt ont été reçues. Les initiatives soutenues sont les suivantes :

INTER-CENTRES/ART ACTUEL – circulation et mobilité (Arts visuels)

Le Centre SAGAMIE est le centre d'artistes en arts actuels porteur de ce projet visant à mettre sur pied un programme interrégional d'échanges et de mobilité des artistes sur le territoire québécois. La circulation des œuvres est ici associée à des expositions mises en circulation et à des résidences d'artistes dans le réseau des centres d'artistes et des centres d'exposition au Québec.

Le Centre SAGAMIE coordonnera les projets d'échanges, de circulation d'œuvres et de résidences d'artistes entre les 13 organismes partenaires. Il réalisera également une plateforme Web pour le dépôt des projets d'exposition et de résidence afin de favoriser la concertation et la diffusion. Une publication présentant les œuvres, les artistes et les partenaires permettra de documenter l'ensemble du processus et les enjeux soulevés par le projet. Les organismes partenaires de ce projet sont OBORO, Vaste et Vague, Espace F, AdMare, Est-Nord-Est, Caravansérail, Atelier Silex, Centre d'exposition de l'Université de Sherbrooke, Centre Regart, Occurrence, Langage Plus et le Centre national d'exposition.

Circulation 2020 (Arts visuels)

Le projet, porté par l'organisme EXMURO arts publics, vise à faire circuler une douzaine d'œuvres au cours de l'été 2020. L'organisme souhaite mettre en place un système d'accompagnement pour la présentation et la préservation des œuvres.

Les partenaires du projet sont Culture Trois-Rivières, la Ville de Longueuil et la Ville de Gatineau – Sentier culturel. Ceux-ci assurent notamment un partenariat d'accueil, de promotion et de médiation culturelle en lien avec le projet. Le contexte lié à la pandémie pourrait occasionner certains retards quant à la réalisation de ce projet, voire un report à 2021.

Territoire/Création (Arts de la scène)

Le Théâtre de la Ville créé un réseau de résidences et de diffusion pluridisciplinaire sur le territoire du Québec. Ce projet vise à stimuler la circulation d'œuvres de création au Québec, à intéresser le public au processus de développement d'une œuvre en les conviant à des étapes de travail, et à donner un meilleur accès à des espaces de création offrant de bonnes conditions de pratique. La sélection des œuvres est établie par l'ensemble des membres du réseau et la présentation de la première se tiendra chez l'un des partenaires.

Parcours Cré'ADOS (Théâtre)

L'organisme La Rencontre Théâtre Ados propose la création d'un réseau de théâtre pour adolescents, avec un programme d'adhésion. Les membres de ce nouveau réseau de diffusion mettront en commun des savoir-faire spécifiques à la clientèle adolescente ainsi que des tournées de spectacles pour adolescents dans plusieurs lieux culturels.

Les compagnies spécialisées en création jeune public et les diffuseurs impliqués sont : Ample Man Danse (Danse); Théâtre Bluff; Théâtre Le Clou; Théâtre Fêlé; Théâtre Tombé du Ciel; Théâtre Hector-Charland; SPEC Haut-Richelieu; Odyscène et la Salle Pauline-Julien.

Indicateur 4.2 : Taux d'augmentation du nombre d'organismes de diffusion situés à l'extérieur de Montréal et impliqués dans les projets structurants pour la circulation des œuvres

(Mesure de départ : 85 en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	5 %	10 %	10 %	10 %
Résultats	10,6 % (Atteinte)	7,4 % (Non Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 101 organismes de diffusion québécois situés à l'extérieur de Montréal ont été impliqués dans les projets structurants pour la circulation des œuvres : une augmentation de 7,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil avait estimé une augmentation de 5 % pour la première année de son plan stratégique, puis de 10 % l'année suivante, pour une cible initiale de 99 diffuseurs impliqués au 31 mars 2020.

L'augmentation a finalement été plus importante lors de la première année, soit 10,6 % au lieu de 5 %. Le résultat des deux derniers exercices combinés permet néanmoins d'atteindre le nombre de diffuseurs attendus au moment de l'élaboration du plan stratégique.

Bien que chacun des projets structurants ait augmenté le nombre de diffuseurs couverts, cette augmentation ne se reflète pas nécessairement sur le total, puisque certains diffuseurs reviennent d'un projet à l'autre. L'étendue du territoire couvert demeure appréciable.

Objectif 5

Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif

Contexte lié à l'objectif : En réponse à l'initiative gouvernementale d'offrir deux sorties culturelles gratuites par élèves, le Conseil a sondé les besoins des organismes de production et de diffusion afin d'être en mesure de leur offrir un soutien adéquat pour mener à bien un tel objectif, puis de pouvoir en mesurer les retombées, dont le nombre d'élèves rejoints. Déjà plus d'un an avant cette annonce, le Conseil avait évalué à 50 % l'augmentation du nombre de jeunes spectateurs et visiteurs rejoints par des sorties scolaires, puis à 5 % d'augmentation pour les années suivantes. Les mesures mises en place par le Conseil en 2018-2019 ont déjà généré une augmentation importante de 72 %. Malgré le fait que les programmations culturelles aient été suspendues en raison de la pandémie, les données de 2020 indiquent aussi une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif.

Indicateur 5.1 : Taux d'augmentation du nombre de jeunes spectateurs et visiteurs

(**Mesure de départ :** 181 012 en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	50 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	72 % (Atteinte)	12,6 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le nombre de jeunes spectateurs et visiteurs qui ont participé, dans un contexte scolaire, à une sortie culturelle offerte par les organismes soutenus par le Conseil, était de 349 733, une augmentation de 12,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui dépasse la cible fixée du 5 % d'augmentation. Cette cible est donc atteinte.



← PAYSAGES FANTASTIQUES

Œuvre collective réalisée lors de l'événement mini_MAPP, le segment familial du festival MAPP_MTL 2019 qui avait pour thème les Imaginaires collectifs, afin d'initier les enfants à la création vidéo mapping. Plus de 100 enfants y ont collaboré. Projection sur la Grande Bibliothèque de BANQ dans le Quartier des Spectacles.

Crédit photo : Yasuko Tadokoro

Objectif 6

Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international

Contexte lié à l'objectif : Le Québec rayonne partout dans le monde grâce à ses artistes. Le Conseil les accompagne par ses programmes de soutien à la mobilité, à la prospection, aux tournées à l'extérieur du Québec et au développement des marchés. Pour le milieu culturel québécois, en particulier celui des arts de la scène, le marché extérieur représente une part importante des revenus autonomes qui permettent à plusieurs organismes d'entretenir leurs mécanismes de création et de production ainsi que la rémunération de leurs artistes. Se produire à l'étranger leur permet de nourrir leurs expériences, d'ouvrir leurs horizons, de se faire connaître, puis reconnaître. À travers l'art, le Québec s'ouvre sur le monde et le talent artistique québécois s'illustre au sein de plusieurs manifestations artistiques d'envergure internationale. Le Conseil accorde une attention particulière aux présences collectives à l'étranger offrant aux artistes l'occasion de présenter concrètement leurs œuvres et qui s'avèrent structurantes sur le plan des retombées.

Indicateur 6.1 : Taux d'augmentation du nombre de présences collectives impliquant la présentation d'œuvres dans une perspective de développement de marchés

(Mesure de départ : 3 en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	33 %	50 %	15 %	15 %
Résultats	33 % (Atteinte)	50 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Conseil a soutenu six présences collectives d'artistes et d'organismes afin de présenter des œuvres sur la scène internationale, dans une perspective de développement des marchés : une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Les événements qui ont accueilli ces présences collectives sont les suivants :

Édimbourg

Le Conseil a soutenu les organismes Flip Fabrique, Machine de Cirque et Les Foutoukours pour la présentation des spectacles *Blizzard*, *La Galerie* et *Kombini* dans le cadre du Festival Fringe d'Édimbourg, le plus important Fringe au monde, fréquenté par un nombre important de professionnels, programmeurs et directeurs artistiques provenant d'Europe, des Amériques et de l'Asie. Ces présences sont considérées comme des opérations de développement de marchés menant à de futures tournées, lesquelles se traduisent par des revenus étrangers importants contribuant à la rémunération des artistes et des équipes techniques. Le Conseil a également financé la tournée internationale de la compagnie Cas Public, invitée notamment à faire partie de la programmation officielle du Edinburgh International Festival. L'organisme y a offert cinq représentations de son spectacle 9 et y a animé plusieurs ateliers.

Le festival d'Édimbourg, fondé en 1947, regroupe différents festivals artistiques et culturels, dont les plus importants sont le Edinburgh International Festival et le Edinburgh Festival Fringe. L'ensemble forme l'un des plus grands festivals culturels annuels au monde. Sa programmation diversifiée présente des œuvres classiques et modernes de théâtre, d'opéra, de musique, de danse, d'arts visuels, etc.

Mutek.SF

Le Conseil a soutenu l'organisme Mutek pour la présentation d'œuvres québécoises en arts numériques, soit une installation et sept performances, ainsi que la participation de neuf artistes québécois au volet professionnel de l'événement Mutek.San Francisco, tenu du 2 au 5 mai 2019. Les artistes impliqués sont France Jobin, Kara-Lis Coverdale, Marie Davidson, Phoebe Guillemot (RAMZi), Alexis Langevin-Tétrault, Line Katcho, Teo Zamudio et Milo Reinhardt. À cette présence collective s'ajoutent les représentants de Mutek, soit son directeur, Alain Mongeau et Patti Schmidt, directrice artistique de cette programmation.

Effet Québec et Mutek.JP

Une autre aide financière a été accordée à l'organisme Mutek pour lui permettre d'agir à titre d'opérateur de la présence collective de 10 artistes en arts numériques invités à présenter leurs œuvres, soit des performances audiovisuelles, des performances audio et des installations, dans le cadre de Effet Québec, une importante vitrine commerciale organisée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour le secteur des industries créatives et du divertissement à Tokyo en décembre 2019. La délégation d'artistes québécois a également participé au festival Mutek.JP, qui se tenait en parallèle de cette vitrine commerciale et qui en constituait le volet de programmation artistique. Les artistes qui se sont produits sont les suivants : Line Katcho, Myriam Bleau, Falaises (Alexis Langevin-Tétrault, Guillaume Côté, Dave Gagnon), Push 1 stop (Cadie Desbiens-Desmeules) & Wiklow (Michael Dean), Tim Hecker, Sabrina Ratté et Vincent Morisset.

IPAY 2020

L'International Performing Arts for Youth (IPAY) est une importante conférence internationale annuelle qui est spécialisée en spectacles jeune public. Cet événement, qui a eu lieu du 22 au 26 janvier 2020, est fréquenté par de nombreux programmateurs américains et internationaux. Des compagnies québécoises y sont sélectionnées à chaque année afin d'y présenter des extraits de leurs productions ou encore leur version intégrale. Pour l'édition 2020, le Conseil a soutenu la présence de sept organismes en arts de la scène. Les compagnies La Marche du crabe et Cas Public y ont présenté des extraits des œuvres *The Hanging Mobile* et de 9. Dans le cadre des présentations Spotlight, Bouge de là, Machine de Cirque et Le Théâtre de l'Œil ont fait la promotion des productions *Through my eyes*, *La Galerie* et *The Star Keeper*. Finalement, les productions *The In-Between*, de GeordieTheatre, et *Mwana and the Turtle's Secret*, du Théâtre À l'Envers, ont été présentées en version intégrale dans la série Alternates, le volet OFF IPAY organisé par la Délégation générale du Québec à New York. L'ensemble de ces productions, toutes sélectionnées par le comité artistique d'IPAY pour leur excellence et leur qualité artistique, ont pu se démarquer auprès des 500 professionnels en jeune public provenant de 18 pays.

Marché des arts et du spectacle d'Abidjan (MASA)

Considéré comme le plus grand marché des arts de la scène du continent africain, le MASA s'est déroulé du 7 au 14 mars 2020 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le Canada y était le pays à l'honneur. Dans ce contexte, le Conseil des arts et des lettres du Québec, en partenariat avec le Conseil des arts du Canada, Patrimoine Canada, le ministère de la Culture et des Communications, Télé-Québec, Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) ainsi que le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, a accordé six aides financières à des artistes de la marionnette, à des conteurs, à des musiciens, à des compagnies de théâtre et de danse, tous invités à proposer deux représentations de leurs productions aux professionnels africains présents au marché du MASA. Notons que les artistes québécois ont été sélectionnés par un comité artistique international, et que cette présence collective est structurante pour les artistes québécois en matière de développement de marchés sur un territoire considéré comme prioritaire par le gouvernement du Québec. Parmi les artistes et organismes participants, on retrouve Wesli, Ilam, Joujou Turenne, Émilie Racine (Collectif Pi), Le Théâtre Motus et Zab Maboungou/Compagnie de danse Nyata Nyata.

Focus Québec au Festival International d'Arts Vidéo de Casablanca

Pour son édition 2020, qui a été reportée en novembre 2020 en raison de la COVID-19, le Festival International d'Arts Vidéo de Casablanca (FIAV) accueillera une importante délégation d'artistes et d'organismes artistiques québécois. Le Québec sera l'invité d'honneur. Sous le thème *Le Corps en immersion*, le FIAV accueillera neuf organismes et deux artistes québécois qui présenteront des œuvres, des installations, des performances, des projections, du *mapping* ainsi que des prestations en danse, en arts numériques, en cinéma-vidéo, en art-performance, en arts multidisciplinaires et en arts littéraires. Cette présence collective, organisée en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et le Bureau du Québec à Rabat, s'inscrit dans une volonté de développer de nouveaux marchés sur le continent africain : une priorité pour le gouvernement du Québec. Créé en 1993, le FIAV est devenu le leader de l'art vidéo et de la création numérique en Afrique et dans le monde arabe. Parmi les boursiers ou organismes impliqués, on retrouve Étienne Desrosiers, Spira, La Chambre Blanche, Le Lieu, Recto-Verso et Van Grimde Corps Secrets.



HISTOIRE DE PI ↑

Présenté par le Collectif Pi au Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA), à Abidjan, d'après le roman de Yann Martel.

Le Collectif Pi est formé par un duo de marionnettistes. Émilie Racine est metteuse en scène et Carl Vincent est concepteur mécanique.

Crédit photo : MASA



← « 9 »

Présenté au Festival international d'Edimbourg en 2019 par Cas Public, une œuvre pour cinq danseurs, destinée à un public de 9 ans et plus, qui s'inspire d'un danseur atypique de la compagnie, Cai Glover, qui est malentendant. Percevoir, éprouver, comprendre. Ce sont nos sens qui nous permettent de saisir le monde qui nous entoure.

Sur la photo : Nicholas Bellefleur et Cai Glover

Crédit photo : Damian Siqueiros

Objectif 7

Provoquer l'utilisation de métadonnées

Contexte lié à l'objectif : Le soutien financier du Conseil permet aux artistes et aux organismes d'explorer les possibilités multiples du numérique et de favoriser la découvrabilité des contenus artistiques et littéraires sur le Web. L'aide financière accordée vise également à développer les expertises dans l'utilisation des technologies numériques à des fins de recherche, de création, de production, de diffusion et de rayonnement. Le développement de la littératie et des compétences numériques passe par des activités de perfectionnement ainsi que des activités de transfert de connaissances (résidence d'artistes, maillage interdisciplinaire, etc.). Soutenir les artistes dans leurs efforts pour optimiser la découvrabilité des contenus numériques, cela passe également par la production de métadonnées répondant à des normes professionnelles et par la valorisation de ces métadonnées (données ouvertes).

Dans cet univers où les connaissances évoluent très vite, le Conseil privilégie la mise en commun des ressources et des expertises. Avec des partenaires tels que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), le Conseil inscrit ses actions au cœur de la stratégie culturelle numérique du Québec et préconise l'utilisation d'identifiants uniques par les artistes, dont l'ISNI, afin de rendre leur travail plus facilement repérable sur le Web.

Indicateur 7.1 : Nombre de projets collectifs impliquant l'utilisation de métadonnées

(Mesure de départ : 3 en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	3	4	5	5
Résultats	3 (Atteinte)	5 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

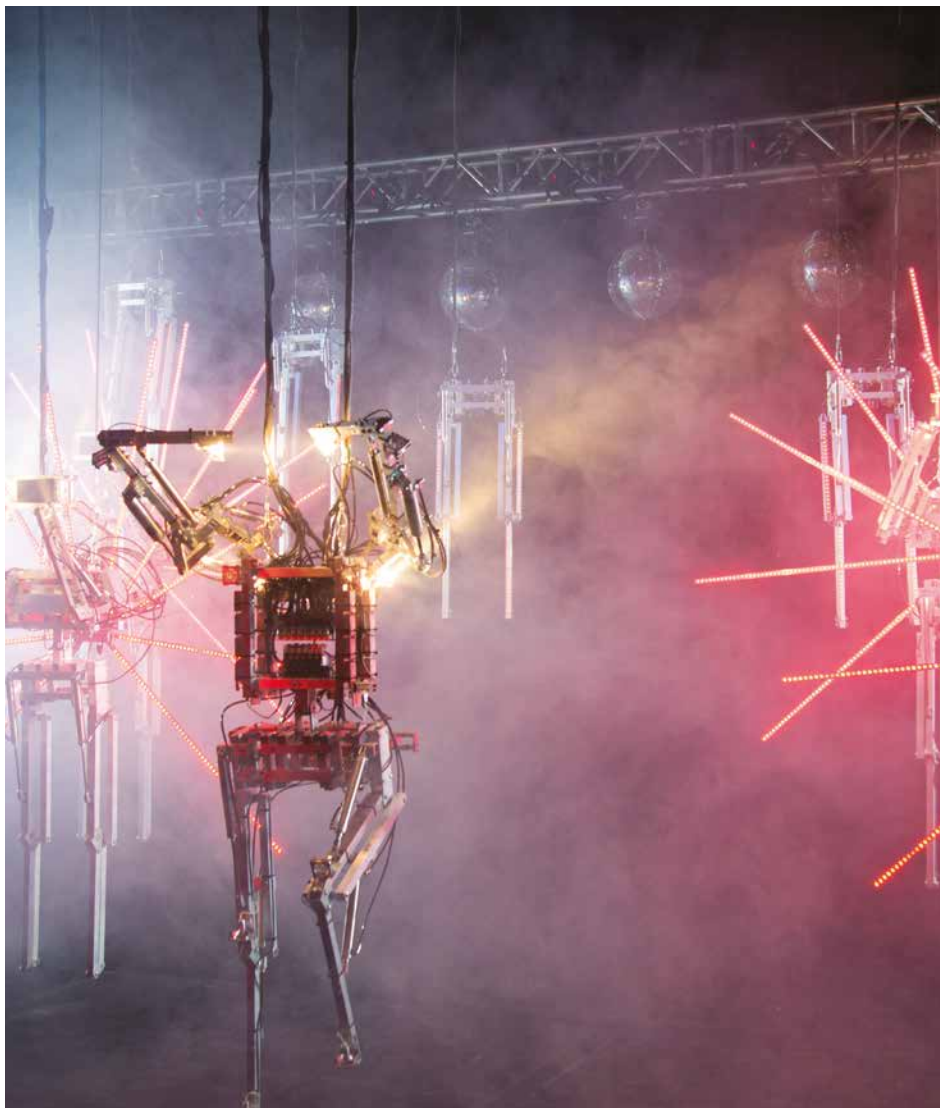
Dans le cadre de la mesure Exploration et déploiement numérique, le Conseil a priorisé cinq projets collectifs impliquant l'utilisation de métadonnées. La cible a été atteinte. Voici les projets :

Cartographie des trous noirs

Ce projet de la Fondation Jean-Pierre Perreault vise la création d'une plateforme Web participative destinée à l'archivage et au partage du vécu sensible des danseurs et danseuses sous forme de témoignages écrits et audio. Le projet comprend également la création de balados.

Si les métadonnées m'étaient données

Ce projet porté par Magnéto, un organisme producteur de balados au Québec, participe au développement d'outils et de méthodes nécessaires à la découvrabilité, à travers une structure de métadonnées adaptée à la baladodiffusion.



← COPACABANA MACHINE SEX

Futuristes, les robots danseurs du *Copacabana Machine Sex* de Bill Vorn ont défilé de la Concorde à la Bastille dans la Parade Artistique à l'occasion de la Nuit Blanche à Paris. Performance robotique musicale et burlesque de 30 minutes qui n'implique que des machines, la création de Bill Vorn a présenté l'image du Québec contemporain : un mariage captivant entre création, recherche technologique et innovation.

Crédit photo : Bill Vorn

ADEL+D

Le Centre des auteurs dramatiques (le CEAD) ajoutera à son répertoire des textes dramatiques nommé ADEL, des fonctionnalités et des interconnexions favorisant la découvrabilité des œuvres et des auteurs.

RAPPELS : Phase 3

Le projet de Théâtre Unis Enfance jeunesse (TUEJ) vise à incorporer les données des compagnies membres de TUEJ au portail RAPPELS, un site internet développé par Théâtres associés (T.A.I) et l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (l'ADST) dans le but d'offrir une information détaillée et interactive, sur les productions théâtrales professionnelles du Québec.

Scène Pro : Phase 3, L'exploration de la donnée

L'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles RIDEAU travaille au développement de sa plateforme de mutualisation de données ouvertes et structurées, au bénéfice des diffuseurs, des réseaux de diffuseurs et des producteurs, dans le but de soutenir les activités de gestion, d'analyse, de valorisation et de découvrabilité des spectacles.

Indicateur 7.2 : Pourcentage d'artistes et d'organismes dotés d'un identifiant unique favorisant la découvrabilité sur le Web (ISNI)

(Mesure de départ : non disponible)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	20 %	30 %	40 %	50 %
Résultats	30 % (Atteinte)	36,5 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 441 artistes sur les 1216 boursiers du Conseil avaient un ISNI ainsi que 66 organismes de création et de production sur un total de 172. Le pourcentage d'artistes et d'organismes dotés d'un identifiant unique favorisant la découvrabilité sur le Web s'élève donc à 36,5 %. La cible est atteinte. Le Conseil a posé des gestes au cours de l'année pour mieux faire connaître cet identifiant, ainsi que sa pertinence, auprès des clientèles. Il souligne la contribution de BAnQ (Bibliothèques et Archives nationales du Québec) pour la mise en œuvre d'un mécanisme visant à rendre accessible l'obtention d'un ISNI.

ENJEU 3

LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

Orientation 3

Miser sur le dialogue et la connaissance

Objectif 8

Assurer un échange régulier avec les représentants des milieux artistiques

Contexte lié à l'objectif : Le Conseil a poursuivi, en 2019-2020, ses rencontres d'échanges avec les organismes de représentation, les associations et les regroupements qui portent la voix de plus de 5000 artistes et organismes du Québec. Ces rencontres ciblées, visent à approfondir la discussion sur les enjeux propres à chaque secteur.

Indicateur 8.1 : Pourcentage d'organismes de représentation du milieu rencontrés

(**Mesure de départ** : non disponible)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	75 %	75 %	75 %	75 %
Résultats	76,5 % (Atteinte)	82,4 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'indicateur retient les rencontres qui se sont déroulées au cours de l'exercice, en compagnie de 14 associations et de regroupements, sur une possibilité de 17. Ainsi, 82,4 % des organismes ont été rencontrés.

Le Conseil a laissé à la discrétion des organismes le soin de préparer l'ordre du jour des rencontres afin de bien couvrir les sujets qui les préoccupent et de bonifier les échanges réciproques. Les organismes qui ont été rencontrés en 2019-2020 sont :

- Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ);
- Association professionnelle des diffuseurs de spectacles (RIDEAU);
- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD);
- Conseil québécois de la musique (CQM);
- Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM);
- Conseil québécois du théâtre (CQT);
- Diversité artistique Montréal (DAM);
- En piste – Regroupement national des arts du cirque;
- Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV);
- Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ);
- Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ);
- Regroupement québécois de la danse (RQD);
- Théâtre Unis Enfance Jeunesse (TUEJ);
- Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ).

Objectif 9

Offrir au personnel du Conseil des formations en adéquation avec l'évolution des milieux artistiques

Contexte lié à l'objectif : Les employés du Conseil sont des témoins privilégiés de l'évolution du milieu artistique et culturel, un milieu qui se renouvelle constamment. Afin de bien suivre et de maîtriser les principaux enjeux qui touchent la clientèle, le Conseil offre à son personnel des formations dans l'objectif d'approfondir leurs connaissances et de les rendre applicables à leur travail.

Indicateur 9.1 : Taux d'appréciation du personnel quant à l'applicabilité directe des connaissances acquises

(Mesure de départ : 47 % en 2017-2018)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	50 %	55 %	60 %	65 %
Résultats	52,6 % (Atteinte)	33,3 % (Non atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La formation retenue pour la mesure de la cible en 2019-2020 portait sur la médiation culturelle et visait à en approfondir les dimensions, la pluralité des types d'actions qui en découlent, leurs objectifs et leurs effets possibles. Les enjeux de la pratique de médiation pour les artistes médiateurs ont été abordés ainsi que les différentes tensions qui animent leur écosystème.

Seuls les membres du personnel professionnel du bureau de Québec ont été en mesure de suivre la formation, celle-ci n'ayant pu être tenue à Montréal en raison des consignes gouvernementales liées à la pandémie.

À la suite de cette formation, 89 % des participants ont indiqué être tout à fait d'accord ou plutôt en accord avec l'applicabilité directe des connaissances acquises. Plus précisément, 33,3 % ont indiqué « tout à fait d'accord », soit la mention la plus favorable sur l'échelle d'appréciation. Sur cet aspect précis, la cible n'est pas atteinte.

CONFÉRENCE DE LA SÉRIE DES ARTS ET DES LETTRES AVEC KIM THÚY →

À l'occasion du 25^e anniversaire du Conseil en 2019, 13 conférences ayant pour thème *Des arts et des lettres* ont été organisées par le Conseil et ses nombreux partenaires.

Sur la scène, l'autrice Kim Thúy lors de la conférence *Le temps... et les mots* à la Grande bibliothèque de BAnQ.

Crédit photo : Honorine Youmbissi



Objectif 10

Mieux faire connaître le Conseil et sa mission auprès de la population

Contexte lié à l'objectif : Pour souligner ses 25 ans, le Conseil s'est associé à d'autres organisations de renom afin de mettre sur pied de nombreuses activités ciblant le grand public dans plusieurs régions du Québec : entretiens avec des Compagnes et Compagnons des arts et des lettres du Québec (OALQ) et collaboration avec BANQ, tables rondes et conférences avec la participation d'artistes, de travailleurs culturels et de gens d'affaires. Par ailleurs, des efforts supplémentaires de promotion ont été déployés, notamment avec une campagne publicitaire, s'appuyant sur un visuel illustré créé pour le 25^e, financée par un partenariat avec le journal *Le Devoir*.

La bonification des prix à la création artistique en région et la création d'un nouveau programme de bourses pour les artistes ont également été autant d'occasions de créer des contenus riches et divers permettant des campagnes sur les réseaux sociaux. De plus, une quinzaine d'histoires consacrées aux imaginaires et aux œuvres ayant reçu l'appui du Conseil depuis 1994 ont été mises en ligne et relayées par l'infolettre et les réseaux sociaux, dans le but de faire connaître les récipiendaires du soutien financier, et de démontrer l'importance de ses retombées concrètes.

À l'issue de l'exercice, le Conseil a mandaté une firme de sondage afin d'évaluer sa notoriété. Pour atteindre ses objectifs, le Conseil a réalisé un sondage, du 6 au 9 mars 2020 auprès de 1004 Québécoises et Québécois, âgé(e)s de 18 ans et plus, pouvant s'exprimer en français ou en anglais. À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon l'âge, le sexe, la langue maternelle, la région, le niveau d'éducation ainsi que la présence d'enfants dans le ménage, afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

Indicateur 10.1 : Taux de notoriété du Conseil

(Mesure de départ : non disponible)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cibles	30 %	34 %	36 %	38 %
Résultats	34 % (Atteinte)	27 % (Non atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux de notoriété du Conseil a été établi à 27 % pour l'exercice 2019-2020. Le Conseil s'attendait à de meilleurs résultats découlant de son exposition soutenue et des retombées de son 25^e anniversaire. Deux éléments peuvent expliquer la situation : les nouvelles normes de visibilité gouvernementales et la date du sondage. Celui-ci a été effectué au moment de l'annonce de la pandémie de la COVID-19, saturant l'espace médiatique et retenant massivement l'attention du public.

Par ailleurs, l'utilisation des médias sociaux, principal outil de communication et de promotion du Conseil, est susceptible de rejoindre davantage les communautés d'intérêts que la population au sens large. Notons également que, conformément à la politique linguistique en vigueur dans l'administration publique, les messages du Conseil sur les médias sociaux sont rédigés en français, ce qui restreint leur impact sur la communauté anglophone et réduit la chance d'être relayés par les artistes et organismes qui y sont rattachés.

Le Conseil entend néanmoins poursuivre son travail de promotion et de rayonnement des savoir-faire et des œuvres remarquables produites par les artistes et organismes québécois, et ce, partout sur le territoire.



ENTRETIEN ENTRE JALAL ALTAWIL, MARTIN FAUCHER ET JESSIE MILL ↑

À l'occasion du 25^e anniversaire du Conseil en 2019, 13 conférences ayant pour thème *Des arts et des lettres* ont été organisées par le Conseil et ses nombreux partenaires.

Sur la scène : Marya Zarif, co-fondatrice et directrice création de La maison de la Syrie, l'homme de théâtre d'origine syrienne Jalal Altawil, Martin Faucher, co-directeur général et directeur artistique du Festival Trans-Amérique (FTA) et Jessie Mill, dramaturge et conseillère artistique du FTA.

Crédit photo : Trung Dung Nguyen

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Engagement 1 Services personnalisés	Indicateur 1.1 Délai de réponse à un message courriel envoyé à info@calq.gouv.qc.ca	2 jours ouvrables	Dans 84 % des cas	Dans 84 % des cas	Dans 95 % des cas
Engagement 2 Accessibilité des services	Indicateur 2.1 Pourcentage de plaintes reçues en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services	Moins de 5 %	0 %	0 %	0 %
	Indicateur 2.2 Délai accordé pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription	Un mois et plus	2,6	3,4	3,1
	Indicateur 2.3 Nombre d'artistes et d'écrivains qui ont déposé une demande en ligne	Au moins 50 % des artistes et des écrivains demandeurs dans les programmes concernés	95 %	90 %	75 %
Engagement 3 Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats	Indicateur 3.1 Réaliser des sondages de satisfaction auprès de la clientèle	1 par année	1	1	2
	Indicateur 3.2 Nombre de plaintes reçues en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière	Moins de 10 par année	2	7	1

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
<i>Engagement 3</i> Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats	<i>Indicateur 3.3</i> Taux de respect du délai de réponse des programmes en tout temps	90 %	94 %	93 %	94 %
	<i>Indicateur 3.4</i> Publication du nom des artistes, des écrivains et des organismes soutenus avec le montant reçu	1 fois par année	1 fois	1 fois	1 fois
	<i>Indicateur 3.5</i> Publication des membres de jurys et de comités d'évaluation	1 fois par année	1 fois	1 fois	1 fois
	<i>Indicateur 3.6</i> Publication de la répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives	1 fois par année	1 fois	1 fois	1 fois
	<i>Indicateur 3.7</i> Proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle	13 % et plus	18,3 %	18 %	15 %
<i>Engagement 4</i> Traitement des plaintes	<i>Indicateur 4.1</i> Délai de réponse	Moins de 30 jours ouvrables	1 sur 2	6 sur 7	2 sur 2

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec (DSC) présente quatre engagements : offrir des services personnalisés, permettre l'accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence. Les quelques explications complémentaires qui suivent permettent de mieux comprendre les résultats :

- Le Conseil a respecté le délai de deux jours ouvrables par l'envoi d'un accusé de réception en ce qui concerne 84 % des demandes reçues à info@calq.gouv.qc.ca (Indicateur 1.1). Le délai de réponse correspond au nombre de jours entre la date de réception de la demande et la date de l'envoi de l'accusé de réception, en excluant les jours où les bureaux sont fermés. Un courriel reçu est considéré comme une demande quand le libellé indique ce que l'envoyeur souhaite obtenir;
- Au cours de l'exercice, une plainte (sur un total de deux plaintes reçues) a été traitée dans un délai de plus de 30 jours ouvrables (Indicateur 4.1). Le traitement de cette plainte a, en effet, requis un délai plus long en raison de sa complexité et des nombreuses vérifications nécessaires.



LE PAS LÉGER ↑

Tirée de l'exposition éphémère *Migrations*, une exposition collective d'art urbain de l'artiste Émilie Duchesne installée sur les fenêtres placardées de la gare, à Shawinigan.

Crédit photo : Émilie Duchesne



Page extraite de «Paysans», documentaire graphique de S. Lemardelé - stephane@lemardele.com

EMPREINTES D'ICI →

666 personnes ont écrasé une motte d'argile dans leur main dans un geste d'affirmation de soi. Les empreintes ont été agencées sur des bois flottés afin de témoigner de l'empreinte végétale présente chez l'humain. Installation dynamique en référence au vivant. Chaque pièce montée sur tige de bambou afin de créer une impression de flottaison.

Prix du CALQ - Œuvre de l'année en Côte-Nord 2019

Crédit photo : Richard Ferron

← LE NOUVEAU MONDE PAYSAN AU QUÉBEC

Bédéréportage de Stéphane Lemardelé qui bouleverse notre rapport à ce que nous retrouvons dans notre assiette.

Crédit image : Stéphane Lemardelé

LES RESSOURCES UTILISÉES



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Tableau 1 : Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Cadres	8	8	-
Professionnels	47	45	2
Employés de soutien	23	21	2
Total	78	74	4

Effectif en poste : la donnée représente le nombre de personnes en poste au 31 mars 2020 et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

Au 31 mars 2020, le Conseil disposait d'un effectif (régulier et temporaire) de 78 personnes, comparativement à 74 l'année précédente.

Formation et perfectionnement du personnel

Tableau 2 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019	2018
Favoriser le perfectionnement des compétences	73 205,24 \$	59 247,29 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	8 442,93 \$	8 866,53 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	29 079,16 \$	10 484,10 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 910,16 \$	5 428,65 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	9 105,88 \$	8 309,61 \$

Tableau 3 : Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	1,87	1,41
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,50	2,13
Somme allouée par personne (\$)	1 345,04	1 139,95

Tableau 4 : Jours de formation selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadre	24,5	12,29
Professionnel	143,21	118,57
Employé de soutien	62,61	41,93

En 2019, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 2,50 jours par employé. Les frais de formation et de perfectionnement se sont élevés à 123 743,37 \$, représentant 1,87 % de la dépense totale du poste budgétaire Traitements et avantages sociaux, qui s'est élevée à 6 623 893,68 \$.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Tableau 5 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	13,51	9,59	2,94

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Tableau 6 : Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	93,55
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	82,14

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Tableau 7 : Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$)*	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$)*	Écart (000 \$)	Variation (%)
Présidence-direction générale	433,7	380,2	423,2	(43,0)	(10,16)
Direction des ressources humaines et de l'administration	1 755,8	1 638,9	1 646,2	(7,3)	(0,44)
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	1 355,9	1 247,6	1 081,7	165,9	15,34
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	1 274,1	1 197,1	1 262,9	(65,8)	(5,21)
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	1 244,1	1 254,9	1 161,1	93,8	8,08
Direction du soutien aux organismes de création et de production	1 064,2	1 029,8	919,8	110,0	11,96
Secrétariat général et direction de la planification et des programmes	977,0	931,0	920,6	10,4	1,13
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	783,6	844,5	783,4	61,1	7,80
Bourses et subventions accordées	118 829,7	121 249,1	129 827,1	(8 578)	(6,62)

* En fonction des dépenses réelles totales affichées aux états financiers du Conseil.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Tableau 8 : Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projet ¹	0	0
Activités ²	224,0	817,6
Total	224,0	817,6

Reddition de comptes publique sur les interventions en ressources informationnelles

Cette section présente les faits saillants des réalisations complétées au bénéfice des citoyens et des entreprises dans le cadre des interventions d'évolution en ressources informationnelles de l'exercice 2019-2020.

La présidente-directrice générale du Conseil atteste la fiabilité des données présentées et des contrôles afférents.

Prestation électronique de services (PES)

Les mises en ligne récurrentes sont planifiées de manière à améliorer les services numériques et à mettre à profit la PES afin de poursuivre la transformation numérique des activités de mission du Conseil.

La mise en ligne du 22 mai 2019 a notamment permis :

- De mettre à niveau l'infrastructure technologique sur laquelle repose la PES, conformément aux versions recommandées par le Centre de services partagés du Québec qui héberge la PES, et ainsi d'en assurer la pérennité technologique;
- D'ajouter l'identifiant unique (ISNI) des organismes, en appui à l'objectif 7 du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil à l'effet de provoquer l'utilisation de métadonnées. Le Conseil peut ainsi assurer un meilleur suivi du nombre d'artistes et d'organismes artistiques dotés d'un ISNI, favorisant la découvrabilité sur le Web.

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

La mise en ligne du 24 février 2020 visait :

- La réalisation des ajustements pertinents afin de mettre en œuvre le nouveau programme de bourses lancé par le Conseil pour mieux répondre aux besoins actuels des artistes. Le système interne de gestion des demandes d'aide financière du Conseil a également été adapté à cette fin;
- La mise en place des mesures d'atténuation appropriées à la suite de la réalisation d'une analyse de risques en sécurité de l'information et de tests d'intrusion de manière à préserver la sécurité de la PES;
- L'intégration des programmes Vivacité aux bourses pour les artistes de la diversité culturelle et Acquisition et mise en marché aux bourses pour les artistes.

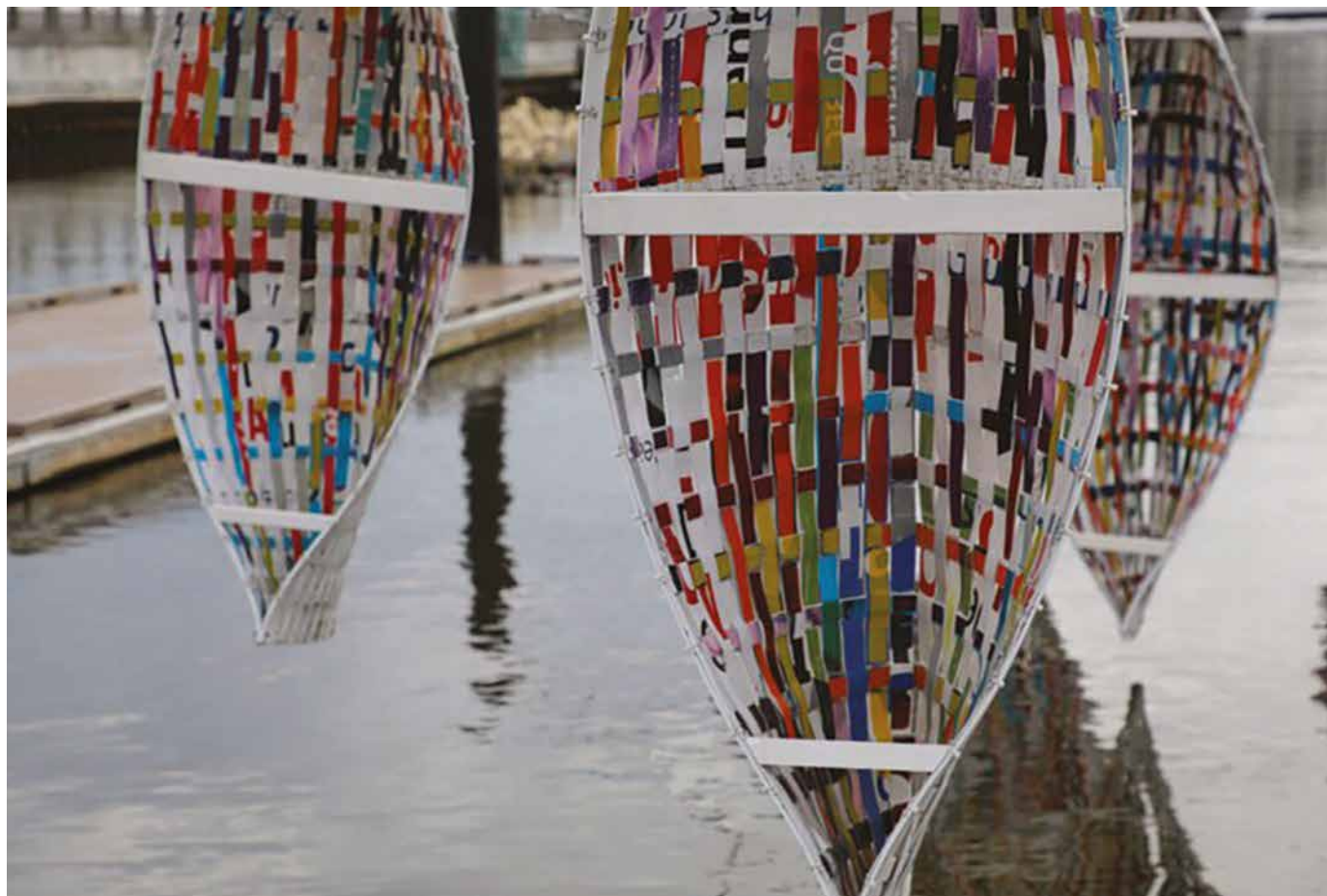
La PES permet la gestion numérique des demandes d'aide financière de bout en bout. Outre les économies matérielles générées (papier, enveloppes, reproduction, frais postaux, entreposage), la révision des processus pour y inclure des échanges d'information numérique facilite le dépôt des demandes, le suivi et la reddition de comptes, automatise diverses tâches administratives et diminue les délais de traitement ainsi que la charge de travail liés à la resaisie des données tout en limitant les erreurs.

En utilisant la PES, l'artiste ou l'organisme artistique peut :

- Mettre à jour ses coordonnées rapidement;
- Présenter une demande dans la plupart des programmes de soutien aux activités, en réutilisant certaines informations d'une demande à une autre. Plusieurs règles d'admissibilité sont intégrées au formulaire en ligne de manière à les traiter à la source. Une solution permet la gestion du matériel d'appui via la PES, incluant les documents « lourds » par liens Web;
- Recevoir des notifications par courriel de manière à suivre le statut d'une demande en tout temps et apprendre la réponse à une demande dès que cette information est disponible;
- Produire sa reddition de comptes sous format Web en réutilisant les données saisies à sa demande et déposer les pièces requises pour en assurer le suivi;
- Bénéficier d'un suivi personnalisé de l'analyse et apprendre rapidement l'acceptation de ses données de reddition de comptes.

Travail à distance

De manière à maintenir ses activités de mission malgré la menace grandissante liée à la COVID-19, le Conseil a déployé la solution en place pour soutenir le travail à distance auprès de tous ses employés. Le personnel a ainsi pu accéder au réseau du Conseil et continuer à assurer les services en télétravail.



PASSAGES MIGRATOIRES ↑

Œuvre en arts visuels créée par Giorgia Volpe lors du festival d'arts FLOW sur les quais de Philadelphie.

Crédit photo : EXMURO



À TRAVERS MES YEUX →

Véritable ode à l'imaginaire, *À travers mes yeux*, créé par la chorégraphe Hélène Langevin, également fondatrice de la compagnie de danse Bouge de là, stimule physiquement l'enfant et nous ramène à ce qu'il y a de plus beau chez lui : son inlassable capacité à s'émerveiller.

Prix du CALQ pour la meilleure œuvre chorégraphique 2019

Sur la photo : l'interprète Emmanuelle Martin

Crédit photo : Hélène Langevin

← L'OPÉRA D'OR

Œuvre chorale et visuelle, installative et sonore, du duo d'artistes en arts visuels Geneviève et Matthieu, qui puise dans les codes de la catharsis, de l'intrigue, du livre choral, de la musique épique, de l'art expressionniste et des séries thriller. Présenté à l'Écart en 2018.

Prix du CALQ – Créateur de l'année en Abitibi-Témiscamingue 2019, remis à Matthieu Dumont.

Sur la photo : Damien Ravnich, Charles Voyer, Matthieu et Geneviève, Maude Bertrand et John Deneuve

Crédit photo : Christian Leduc

ANNEXES – AUTRES EXIGENCES



4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Tableau 9 : Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	14 994	0	14 994	8,21
2. Personnel professionnel	79 352	515	79 867	43,73
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	39 454	50	39 504	21,63
4. Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
Total 2019-2020	133 800	565	134 365	73,57
Total 2018-2019			132 762	72,69

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le Conseil a rémunéré 134 365 heures en 2019-2020, comparativement à 132 762 heures en 2018-2019. Cette légère hausse est attribuable notamment aux différents mouvements de personnel qui ont impliqué des périodes de chevauchement pour le transfert de connaissances entre les détenteurs.

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit une période de contrôle des effectifs entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. Ainsi, le Conseil du trésor a établi une cible globale des effectifs dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique*. Sur cette base, la ministre a fixé une cible pour le Conseil, soit 136 973 heures. Cette cible a été respectée, avec un total de 134 365 heures rémunérées.

Contrats de service

Tableau 10 : Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	0	0 \$
Total des contrats de service	0	0 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Poursuivre l'optimisation du parc informatique en respect des normes environnementales	Suivi des normes EPEAT pour l'achat d'équipement	100 % des acquisitions, selon les normes, par année	Le Conseil a respecté sa cible de 100 % des acquisitions informatiques respectant les normes EPEAT	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Disposer des équipements informatiques obsolètes de façon écoresponsable	Poursuite du Plan de la mise au rebut ou le recyclage sécurisé du matériel informatique du CALQ	s.o.	Le mode de disposition a été intégré au fichier de suivi des équipements informatiques en 2015-2016, conformément à la cible au 31 mars 2016	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Sensibiliser le personnel à l'utilisation responsable des technologies de l'information	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins cinq activités de sensibilisation par année	Le Conseil a réalisé cinq activités : • Publication de quatre chroniques informatiques; • Une formation sur l'utilisation de la visioconférence. Hors cible : Plusieurs consignes et procédures émises pour le télétravail dans le contexte de la COVID-19	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Favoriser la production de documents relatifs à la gestion des programmes en format électronique plutôt que papier grâce à la prestation électronique de services	Nombre de documents produits en format électronique	Au moins 10 documents, au 31 mars 2020	Le Conseil a produit 2 nouveaux documents en format électronique en 2019-2020, pour un total de 19 documents depuis 2015-2016 : 1. Programme Acquisition et mise en marché; 2. Programme Vivacité. À noter qu'en 2019-2020, le Conseil a procédé à une refonte de son programme de bourses. Les formulaires en ligne ont donc été revus	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Élaborer une politique d'acquisitions responsables	État d'avancement de la politique	s.o.	La Politique d'acquisitions responsables a été adoptée par le conseil d'administration en février 2018, conformément à la cible du 31 mars 2018. Les principes directeurs de cette politique ainsi que les éléments à considérer lors d'acquisitions ont été présentés à l'ensemble du personnel	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Poursuivre les activités de sensibilisation du personnel en matière de déplacement	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins une activité par année	Présentation des résultats du rapport sur les habitudes de déplacements des employés de l'administration publique dans le journal interne. Le Conseil a également compensé les émissions de GES émises dans le cadre des déplacements des membres de comités et de jurys (en 2018-2019) et publié une chronique à cet effet	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Poursuivre le programme « Abonne-bus » à Québec et « Opus + entreprise » à Montréal	Proportion des employés utilisant le transport en commun	s.o.	Un bilan a été effectué au mois de mars 2018, conformément à la cible du 31 mars 2018. Le Conseil a maintenu son adhésion aux programmes forfaitaires	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Développer un outil de mesure des émissions de GES produites dans le cadre des déplacements des membres de comités consultatifs et de jurys	État d'avancement de l'outil.	s.o.	Le Conseil a lancé le projet pilote le 1 ^{er} avril 2016, devançant alors la cible du 31 mars 2017 et il maintient depuis ses activités de compilation	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Renforcer l'utilisation des guides et des outils sur l'écoresponsabilité	Liste des guides et outils sur l'écoresponsabilité par secteur d'activités (transport, hébergement, etc.)	s.o.	Le Conseil a produit l'Aide-mémoire sur les pratiques écoresponsables en 2015-2016. En 2017-2018, il a créé une nouvelle section dans son Intranet présentant une série d'outils additionnels pour promouvoir les pratiques écoresponsables et faciliter leur adoption par le personnel	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Élaborer une directive interne sur l'édition écoresponsable des documents produits par le CALQ	État d'avancement de la directive	s.o.	Les Lignes directrices concernant l'édition écologique des documents ont été produites et diffusées dans l'Intranet du Conseil en novembre 2015, conformément à la cible du 31 mars 2016	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

s.o. : sans objet

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Effectuer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre d'activités de planification, d'élaboration et de révision de programmes ainsi que toute autre action jugée structurante	Nombre d'activités effectuées	Au moins 10 activités, au 31 mars 2020	En 2019-2020, le Conseil a effectué la prise en compte des principes de la Loi dans le cadre de l'évaluation du programme Acquisition et mise en marché. Il a ainsi atteint sa cible de 10 activités	ATTEINT – Avant ou à la date prévue



LES PAYSAGES ENTRE NOS CORPS ↑

Épreuve à la gélatine argentique numérisée, impression au jet d'encre, par l'artiste en arts numériques Véronique Malo. Exposition au Musée d'art de Joliette.

Crédit image : Véronique Malo

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Consulter les milieux artistique et littéraire	Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ	Au moins 20 activités, au 31 mars 2020	Le Conseil a réalisé 3 activités, pour un total de 26 depuis 2015-2016. 1. Rencontre annuelle avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les CRC; 2. Rencontres consultatives avec 14 organismes; 3. Sondage auprès d'organismes sur les sorties scolaires	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Publier des chroniques dans le journal interne du CALQ, dont une faisant état des principales réalisations annuelles du Plan d'action de développement durable	Nombre de chroniques	Au moins six chroniques par année	Six chroniques ont été publiées dans le journal interne, dont une présentant le bilan de l'an cinq du Plan d'action de développement durable 2015-2020. Un bulletin spécial dédié aux initiatives et aux mesures entreprises pour encourager les pratiques artistiques écoresponsables a également été publié	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Former le personnel sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Proportion du personnel formé	s.o.	Une formation a été offerte aux mois de novembre et de décembre 2016, conformément à la cible du 31 mars 2017. Une proportion de 95 % du personnel a été formée, dépassant alors la cible établie de 80 %	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Former les nouveaux employés aux deux ans sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Nombre de formations offertes	Deux formations, au 31 mars 2020	Le Conseil a formé ses nouveaux employés aux deux ans, soit en février 2018 et 2020	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

s.o. : sans objet

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier du développement social, économique et territorial.

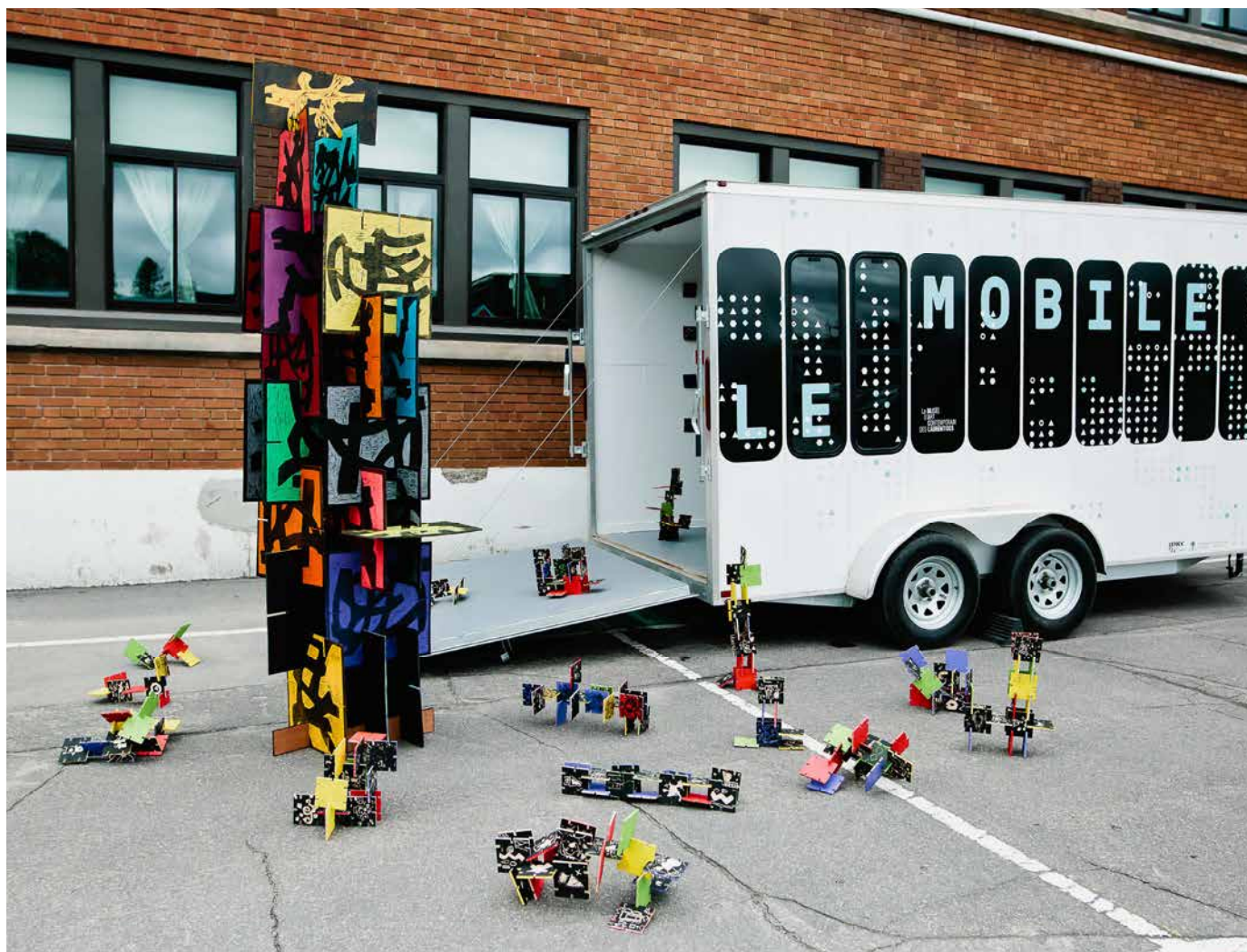
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Accroître l'accès aux œuvres par les publics	Nombre de reprises d'œuvres soutenues. Nombre de projets de numérisation d'œuvres soutenus	Au moins trois reprises d'œuvres par année.	Le Conseil a soutenu 14 reprises d'œuvres en musique, en danse, en arts du cirque et en théâtre. En 2016-2017, la mesure de numérisation a été remplacée par une mesure harmonisée : <i>Exploration et déploiement numérique</i> . Dans le cadre de cette mesure, le Conseil a soutenu 14 projets d'artistes et 18 projets d'organismes en 2019-2020	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Soutenir la présence d'artistes et d'écrivains lors d'événements dans la Francophonie	Nombre de bourses et montants accordés	Au moins deux événements par année	Le Conseil a soutenu la présence d'artistes québécois à trois événements majeurs : 1. Le Marché du spectacle d'Abidjan (quatre bourses et deux subventions pour un total de 52 000 \$); 2. Le Marché de la poésie de Paris (Québec à l'honneur) (15 bourses pour un total de 28 480 \$); 3. Le Festival Étonnants Voyageurs de Saint-Malo (six bourses pour un total de 9 205 \$)	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Mettre à jour le Cadre d'intervention internationale du CALQ	État d'avancement du Cadre d'intervention	s.o.	Le Conseil a adopté son Cadre d'intervention internationale en 2016-2017, conformément à la cible du 31 mars 2017	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

s.o. : sans objet



MÉMOIRE PARTAGÉE ↑

Installation finale de l'artiste en arts visuels
Marilyse Goulet, avec le Mobile du Musée d'art
contemporain des Laurentides dans la cour de
l'école primaire La Fourmilière de Saint-Jérôme.

Crédit photo : Karine Therrien

Objectif gouvernemental 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Veiller à la présence de critères liés à l'écoresponsabilité dans le cadre de la révision de programmes	Nombre de programmes	s.o.	Le Conseil a procédé à la révision de ses principaux programmes pour les artistes et les organismes artistiques entre 2015-2016 et 2017-2018. Depuis, il assure le suivi en apportant des ajustements au besoin	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

s.o. : sans objet

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Soutenir les organismes qui contribuent au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones et de la diversité culturelle	Nombre d'organismes soutenus	s.o.	En 2019-2020, le Conseil a soutenu 126 organismes qui déclarent contribuer au rayonnement et à la représentativité des artistes de la diversité culturelle et 79 au rayonnement et à la représentativité des artistes autochtones	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Créer une cellule sur la diversité culturelle regroupant des membres de chacune des directions du CALQ	Nombre d'activités menées par la cellule de réflexion	Au moins cinq activités au 31 mars 2020	Sept activités ont été réalisées depuis 2015-2016 : 1. Réalisation de l'état de situation des pratiques de gestion des ressources humaines au CALQ concernant la diversité; 2. Contribution à l'élaboration du Plan d'action pour la diversité culturelle; 3. Élaboration du canevas pour la reddition de comptes du plan d'action; 4. Présentation du bilan de l'an un du plan d'action dans chacune des directions du Conseil; 5. Présentation de la vidéo intitulée <i>Un panel sur l'appropriation culturelle et le racisme systémique</i> ; 6. Projection du documentaire La maison des Syriens réalisé par Nadine Beaudet et Christian Mathieu Fournier; 7. Publication d'une chronique sur le racisme systémique dans le journal interne	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

s.o. : sans objet

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Sensibiliser le personnel sur les mesures et pratiques préventives en matière de santé et de bien-être au travail	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins trois activités par année	Le Conseil a réalisé 5 activités en 2019-2020 : 1. Formation sur l'éthique organisationnelle; 2. Inscription du Conseil au Défi Entreprises afin de promouvoir les bienfaits de l'activité physique; 3. Conférence <i>À vos frigos</i> ; 4. Mise à jour de deux politiques : temps supplémentaire et télétravail; 5. Création du Programme de développement des ressources humaines pouvant mener à la promotion et à la mobilité interne	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Créer un nouveau programme territorial en faveur d'un soutien plus efficient des arts et des lettres au sein des collectivités	État d'avancement du nouveau programme	s.o.	Le Conseil a lancé son nouveau programme territorial en 2015-2016, conformément à la cible du 31 mars 2016. En 2019-2020, il a renouvelé 8 ententes impliquant la participation de 50 partenaires financiers (Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Lanaudière). Au total, 20 ententes de partenariat territorial étaient en vigueur en 2019-2020, impliquant 111 partenaires, et couvrant l'ensemble des régions du Québec	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Contribuer à la fréquentation assidue des arts par les milieux scolaires	Nombre de projets soutenus	Documenter annuellement le nombre d'élèves rejoints	En lien avec l'annonce du gouvernement du Québec d'offrir deux sorties scolaires gratuites par élève, le Conseil a soutenu, en aides spéciales, 117 organismes à la hauteur de 3,1 M\$. En 2019-2020, un total de 349 733 élèves ont été rejoints. Cela représente une hausse de 12,6 % par rapport au résultat de 2018-2019.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

s.o. : sans objet

Objectif gouvernemental 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Développer des mesures favorisant la présence des arts et des lettres au sein des collectivités	Nombre de nouvelles mesures	Au moins cinq nouvelles mesures, au 31 mars 2018.	Le Conseil a lancé 2 nouvelles mesures en 2019-2020, pour un total de 13 depuis 2015-2016 : 1. Appel à projets structurants pour la circulation d'œuvres au Québec; 2. Appel à projets d'œuvres numériques pour le Grand Théâtre de Québec	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
Aucune recommandation du commissaire n'a été adressée au Conseil	S.O.	S.O.

s.o. : sans objet



THRESHOLD ↑

Tournée européenne.

Chorégraphie par Le Patin Libre (Alexandre Hamel, Pascale Jodoin, Samory Ba, Jasmin Boivin, Taylor Dilley), une compagnie montréalaise de patinage contemporain.

Crédit photo : Romain Guilbault

4.3 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2019-2020.

Tableau 11 : Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ³	0		

4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec est présenté sur son site Web :

<https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/politique-et-plans-daction/ethique/codes-dethique/>

Les personnes qui siègent au conseil d'administration sont tenues de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30). Outre le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs, mis à jour en 2011-2012, le Conseil est doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés, pour les membres des jurys et des comités, et pour les appréciateurs.

En 2019-2020, aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil n'a été constaté.

3. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.



LA DANSE DES MAINS ↑

Tina Struthers, artiste en arts visuels et textiles, en co-création avec les élèves du Cégep Gérard-Godin. L'œuvre a été exposée lors du colloque *Les Arts et la ville* ainsi qu'au théâtre Pauline-Julien en juin 2019.

Programme *Des ponts culturels, d'une rive à l'autre* en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal.

Crédit photo : Josiane Farand

4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Fonctionnement des comités

La *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa *Loi* constitutive quelques règles de gouvernance.

En 2019-2020, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le Conseil a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu sept séances régulières et une journée de réflexion. Quant à ses 4 comités permanents, ils ont tenu 12 réunions régulières. Une période de huis clos entre les administrateurs, sans la présence des membres de la direction, était à l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration.

Conformément à son Règlement de régie interne, la présidente-directrice générale s'est assurée que chacun des comités dispose, en vue de l'accomplissement de ses fonctions, des ressources humaines, matérielles et financières adéquates, et puisse recourir à des experts externes si nécessaire.

Le C.A. a procédé à l'approbation :

- De la nomination du directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international;
- Du Rapport sur l'application de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*;
- Des modifications à l'échelle salariale du personnel d'encadrement et du Règlement n° 2 concernant les conditions de travail des cadres;
- De l'aide financière aux organismes dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- Des états financiers du Conseil pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- Du Rapport annuel de gestion 2018-2019;
- De la mise à jour budgétaire de l'aide financière 2019-2020;
- Du renouvellement du régime d'emprunts du Conseil;
- De l'assouplissement des conditions d'admissibilité du programme de diffusion d'œuvres au Québec;
- Du Rapport d'évaluation de la Mesure d'aide à la coproduction internationale;
- Du Plan d'action 2019-2022 sur la diffusion au Québec des arts de la scène;
- Du processus de révision des décisions concernant le programme Soutien à la mission;
- Des modifications au Programme de relève de cadres;

- Des modifications à la Politique de gestion du temps supplémentaire et à la Politique sur le télétravail;
- Du profil de compétences pour le poste de président-directeur général;
- D'une recommandation pour le poste à la présidence-direction générale du Conseil;
- Des profils de compétences et de la configuration des comités consultatifs dans le cadre du programme Soutien à la mission 2021;
- D'une modification à Politique concernant les jurys, les comités et les appréciateurs;
- De la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle;
- De la mise à jour de la Politique de gestion des plaintes du Conseil;
- De la création du Comité de réflexion sur la diffusion des arts actuels au Québec à l'ère numérique, de son mandat et de la liste des membres proposés pour composer ce comité;
- Du budget 2020-2021 de l'administration et de l'aide financière;
- D'une délégation de pouvoirs à la présidente-directrice générale concernant les critères d'admissibilité et les modalités d'attribution de l'aide financière accordée par le Conseil dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le C.A. a également examiné :

- Le bilan final des plaintes pour l'exercice 2018-2019;
- L'état d'avancement du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil;
- Les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités;
- Un état de situation en lien avec la pandémie COVID-19.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de Réal Bergeron, de Céline Marcotte et de Maude Thériault, qui en est la présidente. Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

En 2019-2020, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- Le processus de révision des décisions concernant le programme Soutien à la mission;
- Les recommandations du Rapport sur l'application de la Loi constitutive du Conseil;
- La Politique de gestion des plaintes du Conseil;
- Le questionnaire et le processus d'évaluation du fonctionnement du C.A. et des administrateurs;
- La révision du Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil.

Au terme de l'exercice 2019-2020, le comité de gouvernance et d'éthique a également procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités conformément aux critères approuvés par celui-ci. Dans une perspective d'amélioration continue, les administrateurs ont été invités à évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et des comités ainsi que la qualité de leur participation individuelle, à l'aide d'un sondage. Les résultats de l'évaluation ont été discutés et soumis au conseil d'administration. Les pistes d'amélioration identifiées serviront à la détermination d'objectifs collectifs pour l'exercice à venir.

Comité de vérification

Le comité de vérification est composé de Larry Karass, de Stephane Moraille et de Julie Bellemare, qui en est la présidente. Ce comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2019-2020, les membres de ce comité se sont réunis à trois occasions pour étudier les sujets suivants :

- Le Rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2019;
- La mise à jour budgétaire pour 2019-2020;
- La Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle;
- L'analyse des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle;
- L'analyse de risques en sécurité de l'information;
- Les suivis du Rapport sur l'application de la Loi constitutive du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- La budgétisation pour 2020-2021.

Comité des ressources humaines

Les membres du comité des ressources humaines sont Stéphane Moraille, Maude Thériault et Mario Trépanier, qui en est le président. Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration du profil de compétences et d'expériences et des critères d'évaluation du président-directeur général et, enfin, à la planification et à la sélection de la relève des dirigeants.

En 2019-2020, deux réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- Le Programme de relève de cadres;
- La Politique de gestion du temps supplémentaire;
- La Politique sur le télétravail;
- La Politique d'horaire variable et la Politique concernant le régime d'aménagement du temps de travail;
- Le profil de compétences et d'expériences pour le poste à la présidence-direction générale du Conseil;
- Un logiciel de gestion du temps et des ressources humaines;
- La Politique de reconnaissance et de valorisation;
- Un programme de développement des ressources humaines pouvant mener à la promotion et à la mobilité interne;
- Un projet pilote pour les adjoint(e)s de programmes;
- La Politique pour un climat de travail sain.

Comité des programmes

Composé d'Alain Chartrand, de Natasha Kanapé Fontaine, de Jo-Ann Kane, de Mériol Lehmann, de Céline Marcotte, de Kiya Tabassian, de Mario Trépanier et présidé par Anne-Marie Jean, le comité des programmes a, entre autres, la responsabilité de formuler des avis sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations de comités ad hoc, formés pour se pencher sur les enjeux touchant le secteur des arts et des lettres. Il procède à l'évaluation annuelle des demandes de révision soumises par les organismes admissibles. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2019-2020, quatre réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- Les recommandations de soutien financier dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- Le Plan d'action 2019-2022 sur la diffusion des arts de la scène au Québec;
- Le Rapport d'évaluation de la Mesure d'aide à la coproduction internationale;
- La Politique concernant les jurys, les comités et les appréciateurs;

- Les profils de compétences et la configuration des comités consultatifs dans le cadre du programme Soutien à la mission 2021;
- Le Comité de réflexion sur la diffusion des arts actuels au Québec à l'ère numérique et son mandat.

Revue de mandat

En mai 2019, les administrateurs ont pris connaissance du Rapport sur l'application de la Loi constitutive du Conseil des arts et des lettres du Québec préparé par une firme indépendante. La réalisation de ce rapport s'est effectuée dans le contexte de l'article 41 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE), à laquelle est assujetti le Conseil, qui stipule que la société doit, au plus tard tous les 10 ans, produire un rapport au ministre responsable ainsi qu'au gouvernement, portant sur l'application de sa loi constitutive.

Conformément à l'exigence de la Loi (LGSE), le Rapport présente des analyses des pratiques du Conseil sous les angles de sa gouvernance, de son organisation, de sa gestion et de sa performance. Les travaux réalisés visaient également à s'assurer que la mission du Conseil soit toujours en adéquation avec son contexte et les priorités du gouvernement. Le rapport final a été déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2019.

Formation continue

Au cours de l'exercice 2019-2020, les administrateurs ont participé à une journée de réflexion au cours de laquelle trois experts sont venus faire une présentation portant sur l'image du Conseil et l'engagement citoyen. Cette journée a aussi été l'occasion pour les membres du C.A. d'échanger en profondeur sur différents sujets stratégiques, leur permettant ainsi de se familiariser davantage avec leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateur.

En outre, les membres du conseil d'administration ont accès en tout temps, de façon autonome, à des activités de perfectionnement, afin d'approfondir leurs connaissances des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions et d'en comprendre les enjeux. Des activités de formation pour l'accomplissement de leurs fonctions d'administrateurs leur sont aussi offertes.

Application des mesures d'étalonnage

Le Conseil n'est pas assujetti à l'application de mesures d'étalonnage.

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2019, le conseil d'administration comptait 15 membres, dont 7 femmes et 8 hommes. Il n'y avait aucun poste vacant. À ce jour, neuf membres se qualifient comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE). Quatre membres sont issus de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale : l'Abitibi- Témiscamingue, l'Estrie, la Montérégie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Neuf membres sont âgés de 51 ans et plus, 5 autres ont entre 35 et 50 ans et une est âgée de moins de 35 ans. De plus, deux membres sont issus de la diversité culturelle et une membre est autochtone.

Les mandats de Jo-Ann Kane et de Régis Rousseau sont venus à échéance respectivement le 27 mars 2016 et le 6 mars 2017. En vertu des règles de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, ces derniers, même si leur mandat est expiré, demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau par le gouvernement.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement sur la base d'un profil de compétences et d'expériences établi par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvé par le conseil d'administration. Ce profil a été élaboré en tenant compte des différentes exigences législatives telles que l'indépendance des membres, leur provenance régionale, la détention d'un titre de comptable professionnel agréé du Québec pour un membre siégeant au comité de vérification, l'identité culturelle reflétant les différentes composantes de la société québécoise, la parité entre les hommes et les femmes et la présence d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins⁴. Le profil décrit également les autres compétences et les expériences spécifiques pertinentes pour le conseil d'administration, notamment en lien avec les différents domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions : arts de la scène (arts du cirque, chanson, danse, musique, théâtre), arts multidisciplinaires, arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, littérature, métiers d'art et recherche architecturale.

La nomination au poste de la présidence-direction générale du Conseil est désignée également par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, sur la base d'un profil de compétences et d'expérience spécifique élaboré par le comité des ressources humaines et approuvé par le conseil d'administration.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants alors que le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines sont composés majoritairement de membres indépendants en conformité avec la *Loi* constitutive du Conseil qui a été modifiée en 2009 par l'Assemblée nationale. Ces modifications visaient non seulement à assujettir le Conseil à la LGSE, mais aussi à prendre en compte la situation particulière du Conseil en lien avec l'indépendance des membres de son conseil d'administration et la formation des comités obligatoires.

La présente section donne de l'information sur chaque membre du conseil d'administration (mandat, expériences et compétences en lien avec le profil de compétences des administrateurs, région de résidence, participation à d'autres conseils d'administration), sur leur assiduité aux réunions du conseil d'administration et des comités dont ils sont membres ainsi que sur leur rémunération.

4. La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* précise qu'à compter du 7 décembre 2021, que chacun des conseils d'administration de toutes les sociétés doit être constitué d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.



ANNE-MARIE JEAN

Présidente-directrice générale
et présidente du comité des
programmes

Date de nomination : le 28 octobre 2015

Début du mandat : le 23 novembre 2015

Date d'échéance du mandat :
le 22 novembre 2020

Région de résidence : Montréal

Femme engagée, Anne-Marie Jean cumule plus de 30 années d'expérience dans le milieu culturel. Directrice générale de Culture Montréal de 2005 à 2015, elle a œuvré activement à la promotion des arts et de la culture comme vecteur de développement de la société. Elle a assuré avec succès la croissance de la présence de l'organisation auprès des milieux culturels, sociaux et économiques, et des différents paliers gouvernementaux. Administratrice compétente, elle a fait partie de nombreux comités et conseils d'administration tels que le comité des partenaires de la diversité du Conseil des arts de Montréal et le comité de coordination de Montréal, métropole culturelle, et les conseils d'administration de la Coalition canadienne des arts (coprésidente), du Fonds canadien de télévision (devenu le Fonds des médias du Canada), d'Ateliers créatifs Montréal (vice-présidente), de Tourisme Montréal et du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (première vice-présidente). Elle est membre du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC) et de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (IFACCA).

Pendant plus de 15 ans, Anne-Marie Jean a aussi travaillé dans les domaines de la production télévisuelle, des communications institutionnelles et du développement des organisations. Un passage déterminant à Ottawa comme attachée politique dans divers ministères lui a apporté une solide connaissance de l'appareil gouvernemental et des systèmes politiques.

Anne-Marie Jean est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa et y a suivi des cours en administration.



SYLVAIN LAFRANCE

Président du conseil d'administration

Date de nomination et début
du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat :
le 5 juin 2023

Statut : administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

Sylvain Lafrance est entré à la Société Radio-Canada en 1978 à titre de journaliste. À l'automne 2005, le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le nomme vice-président principal pour l'ensemble des services français de Radio-Canada, et lui confie le mandat de procéder à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet de Radio-Canada, afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord.

Il quitte Radio-Canada en octobre 2011 et devient professeur associé à HEC Montréal, poste qu'il occupe toujours. Il est également directeur du magazine *Gestion*, revue trimestrielle sur les grandes tendances dans le monde du management.

Sylvain Lafrance préside également le conseil d'administration de TV5Numérique.

Il est membre de l'Ordre du Canada, chevalier de l'Ordre de la Pléiade, décerné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, chevalier de l'Ordre des arts et des lettres ainsi que chevalier de la Légion d'honneur de la République française.



JULIE BELLEMARE

Présidente du comité de vérification
Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018
Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022
Statut : administratrice indépendante
Région de résidence : Montréal
Profil de compétences : finance et comptabilité

Julie Bellemare est chef d'équipe senior au sein des Services de juricomptabilité et de soutien à l'intégrité chez EY, à Montréal.

Elle compte plus de douze ans d'expérience professionnelle. Durant cette période, elle a été membre de l'équipe Certification chez EY et, auparavant, a travaillé pour le compte d'autres grands cabinets. Elle a participé à des missions d'audit et de juricomptabilité au Canada, aux États-Unis, en Afrique, aux îles Canaries ainsi qu'à la Barbade. Elle a contribué à plusieurs enquêtes portant sur des allégations de fraude et de corruption, et a développé une expertise de pointe en matière de direction de missions de quantification de dommages relative à des litiges, à des ruptures de contrat et à des pertes d'exploitation.

En plus d'être diplômée de l'Université Bishop's avec distinction en administration des affaires, Julie Bellemare possède un diplôme en comptabilité publique de l'Université McGill et le titre de comptable professionnelle agréée (CPA, CA). En 2014, elle a obtenu un diplôme d'études supérieures en juricomptabilité de l'Université de Toronto et son titre d'experte en juricomptabilité (EJC). Elle détient également les titres de Certified in Financial Forensics (CFF), de Certified Fraud Examiner (CFE) et de Certified Anti-Money Laundering Specialist (CAMS).

En raison de sa double formation (en comptabilité et en juricomptabilité), Julie Bellemare possède une expertise accrue en gouvernance et en mise en place de programmes d'éthique, d'intégrité et de conformité. Elle a suivi avec succès la formation Administrateurs de la relève. Elle est aussi trésorière et membre du conseil d'administration de l'Appui Montréal, organisme qui dispose d'un fonds lui permettant d'investir dans de nombreux services directs consacrés aux proches aidants d'aînés.



RÉAL BERGERON

Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018
Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022
Statut : administrateur indépendant
Région de résidence : Abitibi-Témiscamingue
Profil de compétences : littérature

Réal Bergeron est professeur titulaire au Département d'éducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Il y enseigne la didactique du français dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire. Depuis 2011, il est directeur de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) en sciences de l'éducation et directeur du Département d'éducation de son université. Au milieu des années 2000, il a publié, en collaboration, des ouvrages de littérature jeunesse destinés aux enfants non-voyants. Au début des années 1990, il a grandement contribué, avec feu le professeur Pierre Audy, de l'UQAT, à faire connaître au Québec et en Europe francophone l'approche API (actualisation du potentiel intellectuel) en éducation cognitive. Ses recherches actuelles portent surtout sur l'oral et sa didactique dans le contexte de la formation à l'enseignement primaire. Il a publié des textes dans divers ouvrages et revues, et a dirigé, en collaboration avec d'autres chercheurs didacticiens, six collectifs de recherche scientifique en didactique du français oral. Un septième est actuellement en préparation. Il a été vice-président des Publications Québec français de 2012 à 2015 et rédacteur en chef de la section didactique de la revue Québec français de 2011 jusqu'à la fin de parution de la revue en 2015. Il a siégé à divers comités, commissions et conseils d'administration. Depuis 2002, il est membre du Cercle d'excellence de l'Université du Québec.



ALAIN CHARTRAND

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début
du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat :
le 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

En plus d'être directeur général et artistique et cofondateur de Coup de cœur francophone, festival annuel dédié à la chanson qui se déploie aujourd'hui dans plus de 45 villes canadiennes d'un océan à l'autre, Alain Chartrand préside le conseil d'administration du concours montréalais Les Francouvertes et siège au conseil d'administration de RIDEAU. Impliqué tant sur la scène locale, nationale qu'internationale, il est membre de l'Académie Charles Cros et a présidé, de 2006 à 2016, l'Association des réseaux d'événements artistiques (ARÉA), regroupement international d'événements artistiques.

Entre autres distinctions, il a reçu le titre de chevalier de l'Ordre national du Québec (2017), s'est vu remettre le prix Hommage SOCAN (2016), a été décoré de l'Ordre des francophones d'Amérique (2011) et s'est vu nommé chevalier de l'Ordre de la Pléiade (1998).



NATASHA KANAPÉ FONTAINE

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début
du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat :
le 5 juin 2022

Statut : administratrice indépendante

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : littérature
et arts multidisciplinaires

Natasha Kanapé Fontaine est poète, artiste multidisciplinaire et militante en droits autochtones. Innushkueu originaire de Pessamit, sur la Côte-Nord, elle a publié son premier recueil de poésie en 2012 intitulé *N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures*, chez les éditions Mémoire d'encrier. Elle œuvre dans les milieux de la radio, de la télévision, de la musique, du théâtre, de l'art contemporain et de la littérature au Canada. Ses prises de parole depuis le mouvement autochtone pancanadien Idle No More et les luttes sociales au fil des années ont fait d'elle une voix incontournable au Québec. Son objectif : rapprocher les peuples et les cultures par le biais des livres, des arts, de la culture et de la pensée de la décolonisation. Elle est l'autrice de livres salués par la critique : *Manifeste Assi*, *Bleuets et abricots*, *Nanimissuat – Île-tonnerre* (Mémoire d'encrier), *Kuei, je te salue : conversation sur le racisme* (Écosociété), ainsi que de nombreuses publications dans divers collectifs et magazines.

En 2017, elle a remporté le Prix Droits et Libertés décerné par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec pour sa poésie et son implication sociale.



JO-ANN KANE

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 28 mars 2012

Date d'échéance du mandat : le 27 mars 2016

Statut : administratrice indépendante

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts visuels

Historienne de l'art, Jo-Ann Kane est titulaire d'une maîtrise en muséologie et d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale depuis 2002, elle continue d'exercer ses fonctions à titre de contractuelle. Elle est également membre de l'International Society of Appraisers.

De 1997 à 2000, elle a été conservatrice de la Collection Hydro-Québec. Dans le cadre de ses fonctions comme conseillère et conservatrice invitée, Jo-Ann Kane réalise plusieurs projets d'envergure. Parmi ses principaux clients, mentionnons Canderel (Canada), Lune Rouge, Deloitte, PricewaterhouseCoopers, SDC du Village et Metfin Group (Toronto).

En 2010, elle est nommée ambassadrice de la Faculté des arts de l'UQAM. En 2013, elle siège au groupe de travail sur la philanthropie culturelle mis sur pied par le gouvernement du Québec. Elle est membre des conseils d'administration du Centre des arts visuels de Westmount et de la fondation Molinari.



LARRY KARASS

Membre du comité de vérification

Date de nomination et début du mandat : le 22 juin 2016

Date d'échéance du mandat : le 21 juin 2020

Statut : administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Stratège d'affaires, Larry Karass aide depuis plus de 30 ans des entreprises provenant d'une vaste gamme d'industries à surmonter les défis auxquels elles font face et veille à la saine gouvernance d'entreprises et d'organismes sans but lucratif. Son leadership lui a permis de catalyser la croissance d'entreprises des secteurs de l'alimentation, des produits naturels et de l'emballage industriel. Il préside Stratik International et partage son savoir-faire en tant que conseiller stratégique, coach et administrateur d'entreprises pour la croissance des affaires.

Motivé par sa passion des arts, il a présidé pendant 20 ans (1984-2004) le conseil d'administration de Tangente Danse et a participé à la création de l'Agora de la danse. Il siège actuellement au conseil d'administration d'Inno-3B, et CESO-SACO (Service d'assistance canadienne aux organismes), ainsi qu'au comité avisier d'Avril Supermarché Santé. Il fut membre du conseil d'administration de Hempco Food & Fiber Inc. (TSX. V : HEMP), a siégé aux comités consultatifs d'Agro-100 et de la meunerie La Milanaise et à divers conseils d'administration : YMCA Canada, YMCA du Québec et la Fromagerie Perron. Il a aussi siégé au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec et au comité consultatif du Fonds de lutte contre la pauvreté. M. Karass est titulaire d'une licence en droit international (LL.B.) de la London School of Economics et d'un baccalauréat (BA Honours) de l'Université McGill.



MÉRIOL LEHMANN

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Statut : administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo

Mériol Lehmann est né en Suisse et vit au Québec depuis plus de 30 ans. Artiste œuvrant principalement en photographie et en art sonore, son travail a été présenté dans de multiples lieux de diffusion au Canada, en Europe, au Mexique et au Japon, sous forme d'expositions, d'installations et de performances.

Détenteur d'une maîtrise en arts de l'Université Laval, il est actuellement doctorant en arts à l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais.

Depuis plusieurs années, Mériol Lehmann est fortement impliqué dans le milieu des arts actuels indépendants. Il est également consultant en culture numérique, concepteur sonore et enseignant.



CÉLINE MARCOTTE

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Montréal, Céline Marcotte possède plus de 35 ans de métier en gestion d'organismes artistiques.

À la direction générale du Théâtre du Rideau Vert depuis mars 2008, elle a su relever avec brio le défi d'assurer la pérennité de la compagnie tout en contribuant, de pair avec la directrice artistique, à la qualité des programmations.

Elle a occupé divers postes en gestion des arts, au sein de compagnies de production et de diffusion ainsi que du milieu associatif, entre autres au Théâtre d'Aujourd'hui, chez Lock-Danseurs inc., au Théâtre de la Ville (Longueuil), à la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau (Montréal) ainsi qu'au Centre des auteurs dramatiques. Présidente de RIDEAU de 2000 à 2003, Céline Marcotte a siégé sur de nombreux conseils d'administration, notamment pour le Centre des auteurs dramatiques, Réseau Scènes et pour Cahier de théâtre JEU.

Membre du conseil de gouvernance de 2005 à 2011 du groupe de recherche HEC-ARUC, elle a partagé sa vaste expérience, bonifiant le champ d'expertise des chercheurs universitaires et participant, du même coup, à une meilleure compréhension de la réalité des gestionnaires du secteur culturel aux prises avec des difficultés particulières.

La remarquable sensibilité artistique de cette gestionnaire aguerrie et passionnée de théâtre confère à Céline Marcotte une compréhension unique des enjeux spécifiques à la gestion et au développement d'organismes culturels, notamment en ce qui a trait à l'art vivant.



STEPHANE MORAILLE

Membre du comité de vérification
et du comité des ressources humaines

Date de nomination et début
du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat :
le 5 juin 2022

Statut : administratrice indépendante

Région de résidence : Montérégie

Profil de compétences : arts de la scène

Stephane Moraille voit son rôle d'avocate comme celui de catalyste du milieu culturel et met la créativité au cœur de sa pratique quotidienne. Passionnée par les œuvres de l'esprit toutes catégories confondues, elle est régulièrement sollicitée comme contributrice à la réflexion de nouveaux modèles d'affaires pour les industries culturelles. Elle enseigne les aspects légaux au renommé Phoenix Music Executive Development Program. En tant que présidente du jury de la quatrième édition du Gala Dynastie, elle promeut la diversité, mettant en exergue l'excellence *black*. Elle contribue notamment au forum Droit d'auteur à l'ère numérique : enjeux et perspectives, du ministère de la Culture et des Communications.

Stephane Moraille est présentement directrice des affaires légales et commerciales chez Phi. Elle est devenue avocate au terme d'une série de tournées internationales comme artiste. Elle est détentrice d'une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de la Osgoode Hall Law School (York University) et pratique en droit des médias et de la technologie depuis 2006. En 2011, le Barreau du Québec a brossé un portrait de son parcours exceptionnel à l'émission *Le droit de savoir*.

Comme artiste, Stephane Moraille a été sélectionnée en 2015 au Slight Family Polaris Heritage Prize. Elle a, de plus, été récompensée par de nombreuses distinctions de l'industrie de la musique (Félix, Juno, disque d'or, MuchMusic Video Awards, prix de la SOCAN, Canadian Radio Music Awards).



RÉGIS ROUSSEAU

Date de nomination et début
du mandat : le 7 mars 2013

Date d'échéance du mandat :
le 6 mars 2017

Région de résidence : Capitale-Nationale

Profil de compétences : arts de la scène

Musicien et gestionnaire, Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études pour le réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saguenay de 2008 à 2014. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (doctorat en interprétation en 1994), il s'est perfectionné en France au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon.

Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique, comme concertiste, accompagnateur, titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs (Montréal), qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus du directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé de 2006 à 2008. Il compte sept albums à son actif, dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, *Le premier Noël*, avec le ténor Marc Hervieux et *Chorals* ornés pour orgue et bande électroacoustique, du compositeur québécois Yves Daoust.



KIYA TABASSIAN

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de scène

Virtuose du setâr et compositeur acclamé, Kiya Tabassian est passé maître dans les créations issues des rencontres et des métissages musicaux. En concert sur les scènes prestigieuses des cinq continents avec son ensemble Constantinople, Kiya Tabassian a suscité l'intérêt du grand public et des critiques pour son travail unique et original. Durant la dernière décennie, il a présenté plus de 800 concerts dans 135 villes d'une trentaine de pays.

À titre de compositeur, d'interprète et d'improvisateur, il a collaboré avec la Société Radio-Canada, l'ensemble ATLAS (Pays-Bas), l'Orchestre symphonique de Montréal, le Nouvel Ensemble Moderne et l'Union Européenne de Radio-Télévision et a participé au projet international MediMuses.

Depuis 2017, il agit comme artiste associé du prestigieux festival Rencontres musicales de Conques et y présente les plus récentes créations de Constantinople. Il a cofondé le Centre des musiciens du monde à Montréal en 2017, projet dont il assure la direction artistique.

Kiya Tabassian a une discographie de 20 albums, dont plusieurs ont été acclamés par les critiques et ont reçu des prix.

Il a été membre du Conseil des arts de Montréal pendant sept ans, dont trois à titre de président du comité d'évaluation musique. Pour son travail, il a reçu des bourses du Conseil des arts et des lettres du Québec et du Conseil des arts du Canada.



MAUDE THÉRIAULT

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité des ressources humaines

Date de nomination et début du deuxième mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du deuxième mandat : le 5 juin 2022

Statut : administratrice indépendante

Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Profil de compétences : recherche architecturale

Architecte, administratrice et enseignante, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Païement Architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Cette professeure d'histoire et d'architecture est titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi. Maude Thériault occupe le poste de présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. Depuis mai 2013, elle fait partie du conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle a été présidente de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager section Saguenay, de 2014 à 2017.

En 2012, elle a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale et, en 2014, le prix Hommage Bénévolat Québec pour son engagement remarquable et continu envers les institutions et les organismes de sa région.



MARIO TRÉPANIÉ

Président du comité des ressources humaines et membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Estrie

Profil de compétences : arts de la scène

Mario Trépanier est directeur général du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke depuis 2008. Il a fondé et dirigé, de 2002 à 2008, l'entreprise de services Summum communications. Il y a développé une expertise en développement de publics, en organisation de tournées et en production déléguée d'événements.

Il est responsable de la création et de la préparation de nombreux galas régionaux et de cérémonies : Chambre de commerce de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Championnats du monde d'athlétisme jeunesse de 2003 et Jeux du Canada de 2013.

Il a beaucoup travaillé pour les arts de la scène, notamment en théâtre. Il a aussi siégé au conseil d'administration de RIDEAU et il est actuellement administrateur de Diffusion INTER-CENTRES, réseau qui regroupe 14 grandes salles de spectacles du Québec.

Tableau 12 : Relevé des présences des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2019-2020 (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DES PROGRAMMES
Nombre de séances en 2019-2020	7	3	3	2	4
Julie Bellemare	5/7		3/3		
Réal Bergeron	7/7	3/3			
Alain Chartrand	7/7				4/4
Anne-Marie Jean	7/7				4/4
Natasha Kanapé Fontaine	2/7				0/4
Jo-Ann Kane	4/7				2/4
Larry Karass	7/7		3/3		
Sylvain Lafrance*	7/7				2/2
Mériol Lehmann	7/7				4/4
Céline Marcotte	7/7	2/3			3/4
Stephane Moraille	7/7		3/3	0/2	
Régis Rousseau	7/7				
Kiya Tabassian	2/7				3/4
Maude Thériault	6/7	3/3		2/2	
Mario Trépanier	7/7			2/2	4/4

*Le président peut être membre de tout comité du Conseil. Il peut assister aux réunions des comités dont il n'est pas membre.

Conformément à son Règlement de régie interne, un membre est considéré avoir démissionné du C.A. s'il est absent de trois séances successives, sans en avoir avisé au préalable le président du conseil d'administration ou le secrétaire. En 2019-2020, aucun membre du conseil d'administration n'a été dans cette situation.

Rémunération

Les membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente-directrice générale, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente-directrice générale sont établis par décret du gouvernement du Québec.

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil prend en considération le salaire annuel de base et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décret.

Tableau 13 : Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

DIRIGEANTS	RÉMUNÉRATION TOTALE ⁵ \$
Présidente-directrice générale Anne-Marie Jean	185 731
Secrétaire générale et directrice de la planification et des programmes Marie Daveluy	142 566
Directeur des ressources humaines et de l'administration René Ruel	131 030
Directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale Céline Lavallée	129 410
Directrice des technologies de l'information et de l'innovation Sylvie Poirier	127 840

5. La rémunération totale présentée est celle de l'année 2019-2020. Aucun boni n'a été versé durant cette période. Pour la présidente-directrice générale, la rémunération présentée comprend une allocation de séjour annuelle de 14 700 \$.

Assurance collective et autres avantages

Les dirigeants du Conseil bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective offre les mêmes protections que le régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont fixés par l'assureur annuellement et déterminent les taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur correspondent à un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et à un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

Honoraires payés à la vérificatrice ou au vérificateur externe

Aucuns honoraires n'ont été versés à un auditeur externe. Conformément à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, l'auditeur externe du Conseil est le Vérificateur général du Québec.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES
10

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	5	4	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	6	4	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	4	0	0	
Partiellement acceptée	0	0	0	
Refusée (entièrement)	0	0	0	
Autres	2	4	0	Désistement Art. 47

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
0	0

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La *Politique linguistique* du Conseil des arts et des lettres du Québec adapte à sa mission la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, et en encadre l'application. Elle est publiée sur son site Web.

En 2019-2020, le Conseil a demandé un avis à l'Office québécois de la langue française sur ses responsabilités et obligations concernant l'emploi de l'écriture inclusive, afin de guider ses actions en la matière. Il a l'intention, à l'avenir, de privilégier l'emploi de ce type d'écriture afin d'éviter toute discrimination dans ses textes. Ses efforts en ce sens, cette année, ont porté en priorité sur les nouvelles publications, notamment les textes du nouveau programme de bourses aux artistes. Le Conseil s'est engagé à ajuster progressivement les contenus déjà en ligne.

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Plus de cinquante
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? • Remise de la <i>Politique linguistique</i> à chaque nouvel(le) employé(e) • Publication de la <i>Politique linguistique</i> sur le site Web	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : <i>La Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec a été adoptée le 17 juin 1997.</i>	Non
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : <i>Depuis son adoption, la Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec a fait l'objet de révisions approuvées par le C.A. le 25 mars 2002, le 29 mars 2010 (RÉS. CA0910A061) et le 23 octobre 2017 (RÉS. CA1718A022).</i>	Oui

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : • Services-conseils linguistiques offerts au personnel en continu; • Diffusion de chroniques linguistiques dans le bulletin interne pour promouvoir le bon usage (n° 555 sur l'écriture inclusive et la langue des réseaux sociaux; n° 558 sur les mots d'exception); • Ajustement de la nétiquette (mention de l'écriture inclusive).	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	s.o.

s.o. : sans objet

4.8 Politique de financement des services publics

En 2019-2020, le Conseil n'a offert aucun service tarifé dans le cadre de la Politique de financement des services publics. Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles.



PERSEPHONE BOUND →

Adaptation contemporaine du mythe grec de Perséphone qui utilise une étonnante poésie, les percussions et les arts aériens circassiens pour raconter l'histoire douloureuse et courageuse d'une jeune femme décidée à témoigner de ce qu'est survivre à une agression sexuelle.

Créée et réalisée par Léda Davies et Jed Tomlinson avec un texte additionnel de Michaela Jeffery. Mise en scène de Micheline Chevrier. Réalisée avec Imago Théâtre et *Geordie Theatre* en association avec *Screaming Goats Collective*.

Sur la photo : Léda Davies

Crédit photo : Jim Mneymneh

← TRAJECTOIRES

Par l'artiste en arts visuels José Luis Torres.

Prix du CALQ – Œuvre de l'année en Chaudière Appalaches 2019

Crédit photo : Jose Luis Torres

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Anne-Marie Jean

Québec, le 15 juin 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

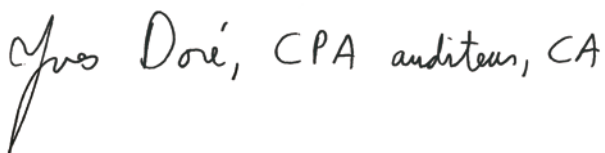
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur général d'audit par intérim

Québec, le 15 juin 2020

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020 BUDGET	2020 RÉEL	2019 RÉEL
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Aide financière (note 9)	118 829 717 \$	121 249 077 \$	129 685 244 \$
Administration (note 9)	7 198 200	7 266 950	7 150 860
Maintien d'actifs	271 500	256 669	224 878
Intérêts	1 069 045	1 153 854	1 007 109
Autres revenus	124 642	116 247	125 102
	127 493 104	130 042 797	138 193 193
CHARGES			
Aide financière octroyée (note 3)	118 829 717	121 249 077	129 827 144
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(225 000)	(356 000)	(141 900)
	118 604 717	120 893 077	129 685 244
Frais d'administration (note 4)	8 888 387	8 523 941	8 198 927
	127 493 104	129 417 018	137 884 171
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	625 779	309 022
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	397 720	397 720	88 698
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	397 720 \$	1 023 499 \$	397 720 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020

ACTIFS FINANCIERS

	2020	2019
Trésorerie	21 763 638 \$	19 919 793 \$
Débiteurs	64 210	73 150
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	38 571 900	1 193 400
Intérêts courus à recevoir	38 093	53 171
	60 437 841	21 239 514

PASSIFS

Créditeurs et charges à payer (note 6)	16 412 380	17 690 251
Provision pour vacances (note 7)	568 889	646 969
Provision pour allocation de transition (note 7)	83 962	65 881
Provision pour congés de maladie (note 7)	631 271	843 219
Dettes (note 8)	1 805 910	1 803 386
Transferts reportés (note 9)	40 696 590	853 217
Autres revenus reportés	54 241	40 171
	60 253 243	21 943 094

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

184 598 (703 580)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 10)	795 321	1 081 629
Charges payées d'avance	43 580	19 671
	838 901	1 101 300

EXCÉDENT CUMULÉ

1 023 499 \$ 397 720 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020 BUDGET	2020 RÉEL	2019 RÉEL
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- \$	625 779 \$	309 022 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(885 300)	(228 437)	(356 962)
Amortissement des immobilisations corporelles	645 136	514 745	515 801
	(240 164)	286 308	158 839
Acquisition de charges payées d'avance		(63 347)	(26 889)
Utilisation de charges payées d'avance		39 438	36 908
		(23 909)	10 019
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(240 164)	888 178	477 880
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(703 580)	(703 580)	(1 181 460)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(943 744) \$	184 598 \$	(703 580) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice

Élément sans incidence sur la trésorerie :

Maintien d'actifs

Transferts reportés

Amortissement des immobilisations corporelles

Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :

Débiteurs

Transferts à recevoir du gouvernement du Québec

Intérêts courus à recevoir

Charges payées d'avance

Créditeurs et charges à payer

Provision pour vacances

Provision pour allocation de transition

Provision pour congés de maladie

Autres revenus reportés

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Dettes effectuées

Dettes remboursées

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE

TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE

INFORMATIONS ADDITIONNELLES :

Intérêts reçus

	2020	2019
	625 779 \$	309 022 \$
	(227 234)	(191 368)
	39 843 373	(9 311 404)
	514 745	515 801
	40 130 884	(8 986 971)
	8 940	300
	(37 378 500)	8 590 200
	15 078	(30 961)
	(23 909)	10 019
	(1 277 871)	7 859 205
	(78 080)	16 625
	18 081	17 165
	(211 948)	(136 616)
	14 070	16 300
	(38 914 139)	16 342 237
	1 842 524	7 664 288
	(228 437)	(356 962)
	2 730 972	2 725 049
	(2 501 214)	(2 365 853)
	229 758	359 196
	1 843 845	7 666 522
	19 919 793	12 253 271
	21 763 638 \$	19 919 793 \$
	1 158 411 \$	1 025 851 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3), et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du Conseil, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, soit la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

États des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les transferts à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Transferts

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement du Québec, que tous les critères d'admissibilités sont atteints et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Autres revenus

Les revenus, y compris les intérêts et les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les éléments qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'autres revenus reportés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les charges d'aide financière octroyée sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Passifs financiers

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour allocation de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi de la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Conseil. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Conseil sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique et qui ne sont pas des opérations interentités sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Conseil bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Conseil bénéficie des services acquis.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

3. AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE

	2020	2019
Théâtre	27 497 831 \$	29 187 902 \$
Arts du cirque	4 954 810	6 679 948
Musique	30 352 856	31 979 816
Arts numériques, cinéma et vidéo	9 751 580	9 636 186
Arts visuels	12 920 446	13 955 282
Danse	14 257 021	14 565 939
Littérature	4 026 313	4 688 565
Arts multidisciplinaires	1 999 434	2 371 095
Pluridisciplinaires	14 154 685	15 595 150
Autres activités ⁶	1 334 101	1 167 261
	121 249 077 \$	129 827 144 \$

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2020	2019
Traitements et avantages sociaux	6 448 099 \$	6 192 104 \$
Loyer	607 257	595 738
Amortissement des immobilisations corporelles	514 745	515 801
Honoraires professionnels	463 507	364 920
Frais de déplacement et représentation	172 917	178 416
Publicité et communication	138 584	177 786
Fournitures et approvisionnements	106 537	110 404
Frais d'emprunt sur financement long terme	41 359	35 943
Ordre des arts et des lettres du Québec	24 266	24 684
Entretien et réparations	6 151	3 131
Frais financiers	519	-
	8 523 941 \$	8 198 927 \$

5. RÉGIME D'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé par le décret numéro 1085-2019 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 2 798 169 \$ et ce, jusqu'au 31 octobre 2020, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2020, le total des billets à court terme s'élève à 848 908 \$ (2019: 1 230 471 \$). Le total de la dette à long terme s'élève à 957 002 \$ (2019 : 572 915 \$). Le détail est présenté à la note 8.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Traitements	505 991 \$	228 781 \$
Avantages sociaux	149 153	183 598
Autres dépenses	213 300	164 917
Aide financière	15 543 936	17 112 955
	16 412 380 \$	17 690 251 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

6. Dans la catégorie Autres activités, des dépenses de 734 696 \$ (2019 : 675 223 \$) sont inscrites pour les frais de comités et jurys et les classes d'entraînement dans le domaine de la danse.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, le Conseil a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,0 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations du Conseil, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 509 292 \$ (2019 : 521 448 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Les allocations de transition sont payables au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, le Conseil a inscrit une provision pour allocation de transition de 83 962 \$ (2019 : 65 881 \$).

Provision pour congés de maladie et vacances

Le Conseil dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conseil, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2020	2019
Taux d'indexation	3,15 % à 3,65 %	3,25 % à 4,08 %
Taux d'actualisation	0,98 % à 2,57 %	1,91 % à 2,80 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	2 à 18 ans	1 à 19 ans

	2020		2019	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	646 969 \$	843 219 \$	630 344 \$	979 835 \$
Charges de l'exercice	427 615	63 467	434 921	186 533
Prestations versées au cours de l'exercice	(505 695)	(275 415)	(418 296)	(323 149)
Solde à la fin de l'exercice	568 889 \$	631 271 \$	646 969 \$	843 219 \$

8. DETTES

				2020	2019
	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Échéance		
Billet à court terme*	610 000 \$	2,031 %	2019-05-03	- \$	610 000 \$
Billet à court terme*	224 856 \$	2,140 %	2019-09-30	-	224 856
Billet à court terme*	395 615 \$	2,140 %	2019-09-30	-	395 615
Billet à court terme*	285 164 \$	1,220 %	2020-09-30	285 164	-
Billet à court terme*	400 070 \$	1,220 %	2020-09-30	400 070	-
Billet à court terme*	163 674 \$	1,220 %	2020-09-30	163 674	-
				848 908	1 230 471

	Valeur nominale	Versements annuels	Taux d'intérêt	Échéance		
Dettes à long terme**	71 600 \$	14 310 \$	1,289 %	2019-12-01	-	14 357
Dettes à long terme**	74 600 \$	14 886 \$	1,436 %	2020-12-01	14 958	29 892
Dettes à long terme**	77 200 \$	15 470 \$	1,971 %	2022-03-01	30 922	46 340
Dettes à long terme**	602 700 \$	121 060 \$	2,610 %	2023-03-01	362 021	482 326
Dettes à long terme**	610 000 \$	61 300 \$	2,314 %	2029-03-01	549 101	-
				957 002	572 915	
				1 805 910 \$	1 803 386 \$	

* Tous les billets à court terme sont à versement unique.

** Les dettes ont été contractées auprès du Fonds de financement et sont garanties par des hypothèques mobilières.

Au cours de l'exercice, un montant de 227 234 \$ (2019 : 191 368 \$) sans incidence sur la trésorerie est exclu des flux de trésorerie concernant la dette assumée directement par le Ministère de la Culture et des Communications. Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2021	211 563 \$	23 070 \$	234 633 \$
2022	197 278 \$	17 971 \$	215 249 \$
2023	179 423 \$	13 089 \$	192 512 \$
2024	61 011 \$	8 511 \$	69 522 \$
2025	61 011 \$	7 092 \$	68 103 \$
2026 et suivantes	246 716 \$	14 185 \$	260 901 \$

9. TRANSFERTS REPORTÉS

	2020		
	Aide financière	Administration	Total
Solde au début de l'exercice	853 217 \$	- \$	853 217 \$
Transferts octroyés au cours de l'exercice	161 047 650	7 311 750	168 359 400
Transferts constatés au cours de l'exercice	(121 249 077)	(7 266 950)	(128 516 027)
Variation des transferts reportés	39 798 573	44 800	39 843 373
Solde à la fin de l'exercice	40 651 790 \$	44 800 \$	40 696 590 \$

	2019		
	Aide financière	Administration	Total
Solde au début de l'exercice	10 054 261 \$	110 360 \$	10 164 621 \$
Transferts octroyés au cours de l'exercice	120 484 200	7 040 500	127 524 700
Transferts constatés au cours de l'exercice	(129 685 244)	(7 150 860)	(136 836 104)
Variation des transferts reportés	(9 201 044)	(110 360)	(9 311 404)
Solde à la fin de l'exercice	853 217 \$	- \$	853 217 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2020
Coût						
Solde au début	343 588 \$	154 668 \$	592 641 \$	2 588 911 \$	116 835 \$	3 796 643 \$
Acquisitions	4 455	-	60 309	163 673	-	228 437
Solde à la fin	348 043	154 668	652 950	2 752 584	116 835	4 025 080

Amortissement cumulé

Solde au début	178 812	105 497	433 083	1 888 037	109 585	2 715 014
Amortissement	49 790	19 267	94 399	349 062	2 227	514 745
Solde à la fin	228 602	124 764	527 482	2 237 099	111 812	3 229 759

Valeur comptable nette	119 441 \$	29 904 \$	125 468 \$	515 485 \$	5 023 \$	795 321 \$
-------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-------------------

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2019
Coût						
Solde au début	343 588 \$	140 918 \$	507 451 \$	2 330 889 \$	116 835 \$	3 439 681 \$
Acquisitions	-	13 750	85 190	258 022	-	356 962
Solde à la fin	343 588	154 668	592 641	2 588 911	116 835	3 796 643

Amortissement cumulé

Solde au début	125 477	86 459	355 217	1 528 390	103 670	2 199 213
Amortissement	53 335	19 038	77 866	359 647	5 915	515 801
Solde à la fin	178 812	105 497	433 083	1 888 037	109 585	2 715 014

Valeur comptable nette	164 776 \$	49 171 \$	159 558 \$	700 874 \$	7 250 \$	1 081 629 \$
-------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-----------------	---------------------

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et de minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs et aux transferts à recevoir sont réduits puisque ces actifs financiers proviennent principalement du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime puisque le Conseil investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créateurs et charges à payer, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision pour vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le Conseil établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 8.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque du taux d'intérêt, et l'autre risque de prix. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les billets à court terme et les dettes à long terme du Conseil portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie suite à une variation du taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

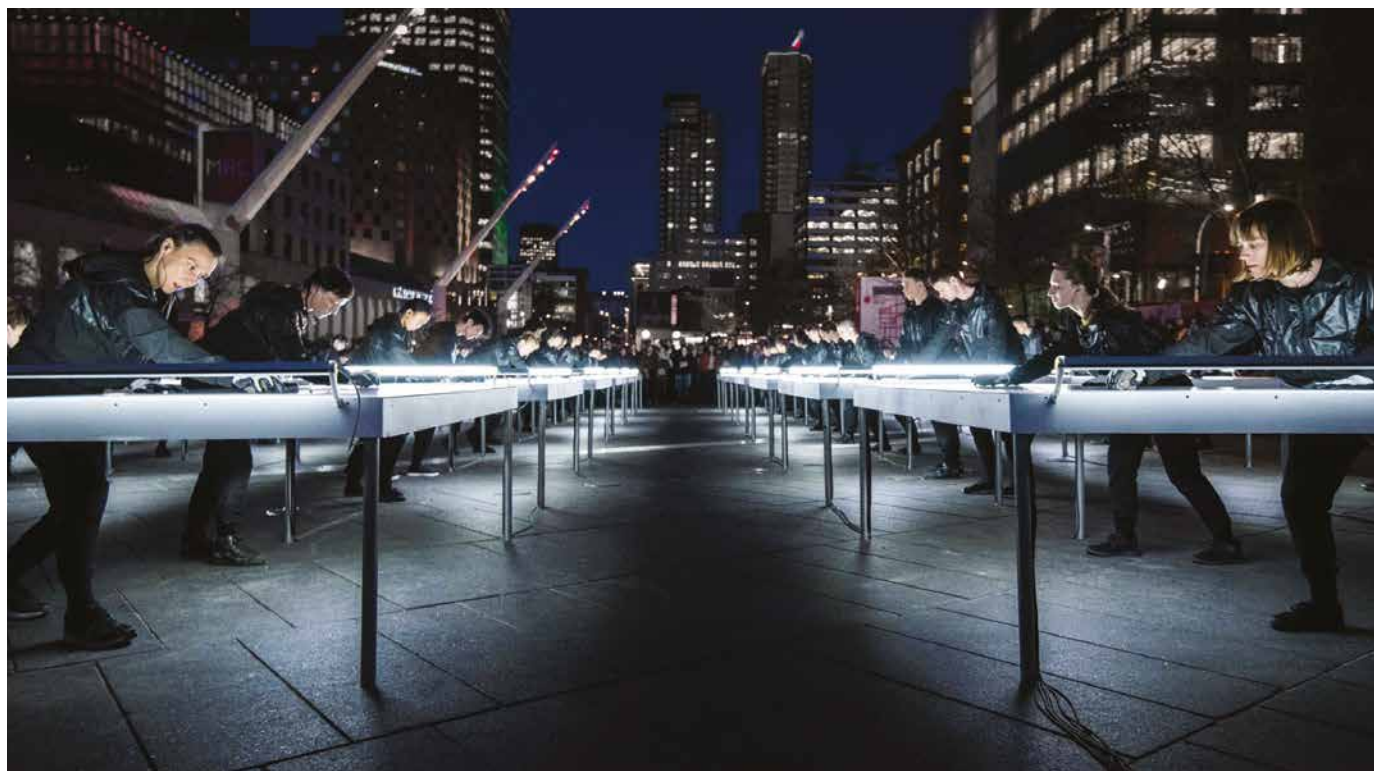
12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives concernant ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale du Conseil.

Le Conseil n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



INNERVISION ↑

Une œuvre de Martin Messier à l'image de sa pratique multidisciplinaire située aux confins de la danse, de l'art numérique et de l'art sonore.

En coproduction et codiffusion avec l'Agora de la danse et le Festival Transamériques (FTA) 2019.

En coprésentation avec le Partenariat du Quartier des spectacles.

Crédit photo : Trung Dung Nguyen



LES CHOSES D'UN TIROIR ↑

Huile et acrylique sur toile créée par l'artiste en arts visuels François Vincent lors de son séjour au studio du Québec à Paris.

Crédit photo : Daniel Roussel

THIS TIME WILL BE DIFFERENT →

Une installation-performance co-créée par Émilie Monnet (artiste interdisciplinaire anishinaabe et française) et Lara Kramer (performatrice et artiste multidisciplinaire d'origine métissée ojibwé et mennonite). Présentée au Festival TransAmérique (FTA) en juin 2019.

Sur la photo : Joy Blacksmith

Crédit photo : Frédéric Chais

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES



6. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 14 : Aide financière du Conseil selon la discipline artistique en 2019-2020

Discipline artistique	ARTISTES		ORGANISMES		TOTAL ⁷	
	\$	%	\$	%	\$	%
Arts du cirque	210 275	1,5	4 744 535	4,5	4 954 810	4,1
Arts multidisciplinaires	559 100	4,0	1 440 334	1,4	1 999 434	1,7
Arts numériques	658 736	4,7	2 467 436	2,3	3 126 172	2,6
Arts visuels	2 593 694	18,4	9 572 220	9,0	12 165 914	10,1
Chanson	842 040	6,0	-	-	842 040	0,7
Cinéma et vidéo	4 627 607	32,9	1 997 801	1,9	6 625 408	5,5
Danse	565 679	4,0	13 691 342	12,9	14 257 021	11,8
Littérature et conte	1 490 783	10,6	2 535 530	2,4	4 026 313	3,3
Métiers d'art	397 532	2,8	77 500	0,1	475 032	0,4
Musique	1 108 035	7,9	28 402 781	26,7	29 510 816	24,5
Pluridisciplinaire	-	-	14 154 685	13,3	14 154 685	11,7
Recherche architecturale	98 000	0,7	181 500	0,2	279 500	0,2
Théâtre	856 386	6,1	26 641 445	25,0	27 497 831	22,8
Arts et lettres	58 125	0,4	-	-	58 125	0,05
Autres secteurs d'activités ⁸	-	-	541 280	0,5	541 280	0,4
Total	14 065 992	100 %	106 448 389	100 %	120 514 381	100 %

7. Le total de l'aide financière ici présenté, 120 514 318 \$, représente la somme des montants octroyés en bourses et subventions. Il diffère des 121 249 077 \$ inscrits aux États financiers. Ceux-ci comprennent les frais de comités et jurys.

8. Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels.

Tableau 15 : Aide financière du Conseil selon la région administrative en 2019-2020

Région administrative	ARTISTES		ORGANISMES		TOTAL ⁹	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	337 150	2,4	2 272 139	2,1	2 609 289	2,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	289 332	2,1	2 732 452	2,6	3 021 784	2,5
Capitale-Nationale	1 353 650	9,6	15 768 578	14,8	17 122 228	14,2
Mauricie	162 030	1,2	1 678 114	1,6	1 840 144	1,5
Estrie	329 863	2,3	2 172 358	2,0	2 502 221	2,1
Montréal	8 775 299	62,4	65 108 984	61,2	73 884 283	61,3
Outaouais	381 080	2,7	999 428	0,9	1 380 508	1,1
Abitibi-Témiscamingue	237 136	1,7	1 819 256	1,7	2 056 392	1,7
Côte-Nord	66 145	0,5	886 626	0,8	952 771	0,8
Nord-du-Québec	14 000	0,1	296 306	0,3	310 306	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	192 130	1,4	1 689 078	1,6	1 881 208	1,6
Chaudière-Appalaches	160 304	1,1	1 036 227	1,0	1 196 531	1,0
Laval	110 540	0,8	1 595 790	1,5	1 706 330	1,4
Lanaudière	213 185	1,5	2 138 199	2,0	2 351 384	2,0
Laurentides	445 990	3,2	1 205 061	1,1	1 651 051	1,4
Montérégie	823 458	5,9	3 624 216	3,4	4 447 674	3,7
Centre-du-Québec	174 700	1,2	1 294 486	1,2	1 469 186	1,2
Région hors Québec ¹⁰	-	-	131 091	0,1	131 091	0,1
Total	14 065 992	100 %	106 448 389	100 %	120 514 381	100 %

9. Le total de l'aide financière ici présenté, 120 514 318 \$, représente la somme des montants octroyés en bourses et subventions. Il diffère des 121 249 077 \$ inscrits aux États financiers. Ceux-ci comprennent les frais de comités et jurys.

10. Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence et subventions spéciales.

Tableau 16 : Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique

Disciplines	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Arts du cirque	52	578 964	24	210 275	8 761	46,2	36,3	1,7	1,5
Arts multi-disciplinaires	146	2 138 798	39	559 100	14 336	26,7	26,1	2,8	4,0
Arts numériques	171	2 964 298	68	658 736	9 687	39,8	22,2	4,9	4,7
Arts visuels	1 092	13 043 039	325	2 593 694	7 981	29,8	19,9	23,3	18,4
Chanson	423	5 175 060	101	842 040	8 337	23,9	16,3	7,2	6,0
Cinéma et vidéo	990	26 379 629	244	4 627 607	18 966	24,6	17,5	17,5	32,9
Danse	254	2 629 273	75	565 679	7 542	29,5	21,5	5,4	4,0
Littérature et conte	614	8 032 007	173	1 490 783	8 617	28,2	18,6	12,4	10,6
Métiers d'art	136	1 582 909	45	397 532	8 834	33,1	25,1	3,2	2,8
Musique	617	5 997 274	181	1 108 035	6 122	29,3	18,5	13,0	7,9
Recherche architecturale	17	343 265	5	98 000	19 600	29,4	28,5	0,4	0,7
Théâtre	280	3 814 797	89	856 386	9 622	31,8	22,4	6,4	6,1
Arts et lettres	25	58 125	25	58 125	2 325	100	100	1,8	0,4
Total	4 817	72 737 438	1 394	14 065 992	10 090	28,9 %	19,3 %	100 %	100 %

Tableau 17 : Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative

Région administrative	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Bas-Saint-Laurent	71	1 097 111	27	337 150	12 487	38,0	30,7	1,9	2,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	90	1 475 156	28	289 332	10 333	31,1	19,6	2,0	2,1
Capitale-Nationale	353	5 017 633	118	1 353 650	11 472	33,4	27,0	8,5	9,6
Mauricie	89	1 149 233	20	162 030	8 102	22,5	14,1	1,4	1,2
Estrie	133	1 819 033	35	329 863	9 425	26,3	18,1	2,5	2,3
Montréal	3 009	46 269 674	878	8 775 299	9 995	29,2	19,0	63,0	62,4
Outaouais	135	1 960 821	35	381 080	10 888	25,9	19,4	2,5	2,7
Abitibi-Témiscamingue	57	937 070	19	237 136	12 481	33,3	25,3	1,4	1,7
Côte-Nord	28	297 871	6	66 145	11 024	21,4	22,2	0,4	0,5
Nord-du-Québec	9	150 715	4	14 000	3 500	44,4	9,3	0,3	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	54	646 090	24	192 130	8 005	44,4	29,7	1,7	1,4
Chaudière-Appalaches	81	1 039 019	22	160 304	7 287	27,2	15,4	1,6	1,1
Laval	74	912 068	18	110 540	6 141	24,3	12,1	1,3	0,8
Lanaudière	97	1 357 098	27	213 185	7 896	27,8	15,7	1,9	1,5
Laurentides	139	2 083 772	38	445 990	11 737	27,3	21,4	2,7	3,2
Montréal	347	5 679 485	83	823 458	9 921	23,9	14,5	6,0	5,9
Centre-du-Québec	47	767 729	12	174 700	14 558	25,5	22,8	0,9	1,2
Région hors Québec	4	77 860	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 817	72 737 438	1 394	14 065 992	10 090	28,9 %	19,3 %	100 %	100 %

Tableau 18 : Aide financière aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien

Type de soutien	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Acquisition et mise en marché ¹¹	79	222 837	69	173 600	2 516	87,3	77,9	4,9	1,2
Bourses spéciales	50	175 760	42	158 450	3 773	84,0	90,2	3,0	1,1
Commande d'œuvres	109	1 254 109	36	354 885	9 858	33,0	28,3	2,6	2,5
Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle ⁹	72	2 817 465	4	190 440	47 610	5,6	6,8	0,3	1,4
Déplacement	802	2 144 722	389	816 238	2 098	48,5	38,1	27,9	5,8
Exploration et déploiement numérique ⁹	43	2 719 984	14	592 000	42 286	32,6	21,8	1,0	4,2
Partenariat territorial	439	6 754 147	136	1 073 190	7 891	31,0	15,9	9,8	7,6
Perfectionnement	230	1 156 045	66	255 279	3 868	28,7	22,1	4,7	1,8
Prix du Conseil	179	1 530 000	22	195 000	8 864	12,3	12,7	1,6	1,4
Promotion	20	305 489	8	131 500	16 438	40,0	43,0	0,6	0,9
Recherche et création	2 207	46 215 407	459	8 538 460	18 602	20,8	18,5	32,9	60,7
Re-Connaître	88	1 313 930	57	600 620	10 537	64,8	45,7	4,1	4,3
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques	20	321 346	6	95 500	15 917	30,0	29,7	0,4	0,7
Studios et ateliers-résidences	346	3 403 150	65	549 330	8 451	18,8	16,1	4,7	3,9
Vivacité	133	2 403 047	21	341 500	16 262	15,8	14,2	1,5	2,4
Total	4 817	72 737 438	1 394	14 065 992	10 090	28,9 %	19,3 %	100 %	100 %

11. Mesure ou programme ponctuel.

Tableau 19 : Aide financière aux organismes selon la discipline artistique

Disciplines	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		SUBVENTION MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Arts du cirque	24	6 080 489	21	4 744 535	225 930	87,5	78,0	2,5	4,5
Arts multidisciplinaires	39	2 462 594	30	1 440 334	48 011	76,9	58,5	3,6	1,4
Arts numériques	31	3 868 673	23	2 467 436	107 280	74,2	63,8	2,8	2,3
Arts visuels	131	13 028 894	99	9 572 220	96 689	75,6	73,5	12,0	9,0
Cinéma et vidéo	39	2 826 731	33	1 997 801	60 539	84,6	70,7	4,0	1,9
Danse	114	18 569 151	87	13 691 342	157 372	76,3	73,7	10,5	12,9
Littérature et conte	67	3 635 097	55	2 535 530	46 101	82,1	69,8	6,7	2,4
Métiers d'art	4	192 250	2	77 500	38 750	50,0	40,3	0,2	0,1
Musique	201	36 111 850	174	28 402 781	163 234	86,6	78,7	21,1	26,7
Pluridisciplinaire	150	21 280 367	130	14 154 685	108 882	86,7	66,5	15,7	13,3
Recherche architecturale	4	241 200	3	181 500	60 500	75,0	75,2	0,4	0,2
Théâtre	241	36 118 354	186	26 641 445	143 234	77,2	73,8	22,5	25,0
Autres secteurs d'activités ¹²	20	544 050	20	541 280	27 064	100	99,5	2,4	0,5
Total*	1 016	144 959 700	826	106 448 389	128 872	81,3 %	73,4 %	100 %	100 %

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues.

12. Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels.

Tableau 20 : Aide financière aux organismes selon la région administrative

Région administrative	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		SUBVENTION MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Bas-Saint-Laurent	31	3 356 284	26	2 272 139	87 390	83,9	67,7	3,1	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	37	4 791 804	29	2 732 452	94 222	78,4	57,0	3,5	2,6
Capitale-Nationale	115	21 235 932	98	15 768 578	160 904	85,2	74,3	11,9	14,8
Mauricie	19	2 275 452	15	1 678 114	111 874	78,9	73,7	1,8	1,6
Estrie	33	3 478 202	25	2 172 358	86 894	75,8	62,5	3,0	2,0
Montréal	507	84 362 709	425	65 108 984	153 198	83,8	77,2	51,5	61,2
Outaouais	26	1 724 385	20	999 428	49 971	76,9	58,0	2,4	0,9
Abitibi-Témiscamingue	22	2 640 296	19	1 819 256	95 750	86,4	68,9	2,3	1,7
Côte-Nord	16	1 169 553	15	886 626	59 108	93,8	75,8	1,8	0,8
Nord-du-Québec	7	459 953	7	296 306	42 329	100	64,4	0,8	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24	2 419 969	21	1 689 078	80 432	87,5	69,8	2,5	1,6
Chaudière-Appalaches	21	1 349 750	18	1 036 227	57 568	85,7	76,8	2,2	1,0
Laval	22	2 428 372	16	1 595 790	99 737	72,7	65,7	1,9	1,5
Lanaudière	21	3 246 707	18	2 138 199	118 789	85,7	65,9	2,2	2,0
Laurentides	26	2 168 935	18	1 205 061	66 948	69,2	55,6	2,2	1,1
Montérégie	44	5 804 494	34	3 624 216	106 595	77,3	62,4	4,1	3,4
Centre-du-Québec	13	1 691 712	10	1 294 486	129 449	76,9	76,5	1,2	1,2
Région hors Québec ¹³	33	355 191	13	131 091	10 084	39,4	36,9	1,6	0,1
Total*	1 016	144 959 700	826	106 448 389	128 872	81,3 %	73,4 %	100 %	100 %

* Un organisme a présenté des demandes dans deux régions : les demandes ont été soutenues. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues.

13. Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), d'Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence et de Subventions spéciales.

Tableau 21 : Aide financière aux organismes selon le type de programme

Type de programme	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		SUBVENTION MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	\$
Soutien à la mission ¹⁴	458	104 689 425	457	86 201 010	188 624	99,8	82,3	81,0
Programmation spécifique	164	12 033 506	126	6 628 425	52 607	76,8	55,1	6,2
Soutien aux activités ¹⁵	483	15 580 169	336	8 031 454	23 903	69,6	51,5	7,5
Partenariat territorial	153	3 643 710	69	761 650	11 038	45,1	20,9	0,7
Re-Connaître	20	2 007 731	13	680 556	52 350	65,0	33,9	0,6
Autres subventions ¹⁶	144	7 005 159	117	4 145 294	35 430	81,3	59,2	3,9
Total*	1 016	144 959 700	826	106 448 389	128 872	81,3 %	73,4 %	100 %

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'un type de programme. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts tous programmes et disciplines confondus.

14. Un organisme a mis fin à ses activités avant la fin du cycle de 4 ans du soutien à la mission.

15. Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec, Développement des organismes à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres au Québec, Manifestation et présentation publique, Production et reprise, Commission internationale du théâtre francophone (CITF), Promotion et sensibilisation, Prospection et Publication.

16. Accords de coopération, Aide spéciale pour les opérateurs, Appel à projets structurants pour la circulation d'œuvres, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Ententes spécifiques avec un organisme, Exploration et déploiement numérique, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

Tableau 22 : Aide financière selon le programme ou le volet

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	14 065 992
Recherche et création	8 538 460
Partenariat territorial	1 073 190
Déplacement	816 238
Autres ¹⁷	3 638 104
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	106 448 389
Soutien à la mission	86 201 010
Disciplines variées	12 163 889
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	5 377 679
Événements nationaux et internationaux	5 497 010
Périodiques culturels	1 176 000
Subventions spéciales	113 200
Arts de la scène et arts multidisciplinaires	64 560 459
Diffuseurs	11 566 396
Organismes de création et de production	40 194 545
Organismes à double mandat (Diffusion)	3 486 140
Organismes à double ou à triple mandat (Production et diffusion)	6 257 951
Subventions spéciales	3 055 427
Arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, métiers d'art et recherche architecturale	9 130 012
Organismes professionnels voués à la diffusion	4 105 413
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	3 838 768
Organismes voués au soutien à la production	976 652
Subventions spéciales	209 179
Littérature	287 250
Organismes de diffusion et de production	287 250
Programmation spécifique	6 628 425
Soutien aux activités	8 031 454
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	643 664
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	972 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	2 586 480
Diffusion d'œuvres au Québec	1 631 123
Manifestation et présentation publique	336 900
Production et reprise	1 413 700

17. Acquisition et mise en marché, Bourses spéciales, Commande d'œuvres, Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle, Exploration et déploiement numérique, Perfectionnement, Prix du Conseil, Promotion, Re-Connaître, Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques, Studios et ateliers-résidences et Vivacité.

	\$
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	60 400
Promotion et sensibilisation	139 305
Prospection	207 882
Publication	40 000
Partenariat territorial	761 650
Re-Connaître	680 556
Autres subventions	4 145 294
Appel à projets structurants pour la circulation d'œuvres	266 500
Exploration et déploiement numérique	1 039 035
Autres ¹⁸	2 839 759
Total	120 514 381

18. Accords de coopération, Aide spéciale pour les opérateurs, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Ententes spécifiques avec un organisme, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

Aide financière selon la discipline et le programme (ou volet de programme) en 2019-2020

Tableau 23 : ARTS DU CIRQUE

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	210 275
Recherche et création	117 000
Partenariat territorial	14 000
Déplacement	10 250
Autres	69 025
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	4 744 535
Soutien à la mission	3 859 300
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	205 000
Organismes de création et de production	851 000
Organismes à double mandat (Diffusion)	2 803 300
Programmation spécifique	45 000
Soutien aux activités	742 235
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	83 885
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	100 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	344 500
Diffusion d'œuvres au Québec	124 100
Production et reprise	74 000
Prospection	15 750
Partenariat territorial	10 000
Re-Connaître	75 000
Autres subventions¹⁹	13 000
Total	4 954 810

19. Subventions spéciales.

Tableau 24 : ARTS MULTIDISCIPLINAIRES

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	559 100
Recherche et création	233 800
Partenariat territorial	53 400
Déplacement	5 700
Autres	266 200
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	1 440 334
Soutien à la mission	1 004 600
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	65 000
Organismes de création et de production	639 150
Organismes à double ou à triple mandat (Production et diffusion)	300 450
Programmation spécifique	35 000
Soutien aux activités	350 234
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	109 434
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	112 100
Diffusion d'œuvres au Québec	9 500
Production et reprise	105 500
Prospection	13 700
Partenariat territorial	45 500
Autres subventions²⁰	5 000
Total	1 999 434

20. Subventions spéciales.

Tableau 25 : ARTS NUMÉRIQUES

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	658 736
Recherche et création	255 200
Partenariat territorial	60 720
Déplacement	64 340
Autres	278 476
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	2 467 436
Soutien à la mission	1 705 436
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	86 626
Événements nationaux et internationaux	159 600
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 397 960
Subventions spéciales	61 250
Programmation spécifique	300 000
Soutien aux activités	152 900
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	12 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	68 000
Manifestation et présentation publique	64 900
Prospection	7 500
Partenariat territorial	28 000
Autres subventions	281 100
Exploration et déploiement numérique	194 800
Autres ²¹	86 300
Total	3 126 172

21. Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

Tableau 26 : ARTS VISUELS

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	2 593 694
Recherche et création	1 252 250
Partenariat territorial	322 920
Déplacement	131 400
Autres	887 124
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	9 572 220
Soutien à la mission	7 854 451
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	529 458
Événements nationaux et internationaux	718 275
Organismes professionnels voués à la diffusion	3 639 122
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 996 655
Organismes voués au soutien à la production	535 852
Périodiques culturels	304 200
Subventions spéciales	130 889
Programmation spécifique	466 250
Soutien aux activités	527 100
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	116 800
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	82 300
Diffusion d'œuvres au Québec	97 000
Manifestation et présentation publique	183 000
Prospection	8 000
Publication	40 000
Partenariat territorial	152 950
Re-Connaître	50 000
Autres subventions	521 469
Appel à projets structurants pour la circulation d'œuvres	136 500
Exploration et déploiement numérique	40 500
Autres ²²	344 469
Total²³	12 165 914

22. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

23. Aux États financiers (note 3), le total de l'aide financière octroyée en Arts visuels comprend aussi les Métiers d'arts et la Recherche architecturale.

Tableau 27 : CHANSON

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	842 040
Recherche et création	651 875
Partenariat territorial	51 395
Déplacement	73 220
Autres	65 550
Total²⁴	842 040

Tableau 28 : CINÉMA ET VIDÉO

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	4 627 607
Recherche et création	3 620 600
Partenariat territorial	140 700
Déplacement	78 703
Autres	787 604
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	1 997 801
Soutien à la mission	1 499 984
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	18 950
Organismes professionnels voués à la diffusion	418 191
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	444 153
Organismes voués au soutien à la production	440 800
Périodiques culturels	123 000
Subventions spéciales	54 890
Programmation spécifique	110 010
Soutien aux activités	94 870
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	24 170
Manifestation et présentation publique	69 000
Prospection	1 700
Re-Connaître	150 000
Autres subventions	142 937
Exploration et déploiement numérique	127 360
Autres ²⁵	15 577
Total	6 625 408

24. Aux États financiers (note 3), l'aide financière octroyée en Chanson est intégrée au total Musique.

25. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

Tableau 29 : DANSE

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	565 679
Recherche et création	326 900
Partenariat territorial	48 530
Déplacement	58 355
Autres	131 894
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	13 691 342
Soutien à la mission	10 415 564
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	1 272 950
Diffuseurs	1 919 900
Événements nationaux et internationaux	212 000
Organismes de création et de production	6 809 075
Subventions spéciales	201 639
Programmation spécifique	1 122 250
Soutien aux activités	1 932 653
Accueil d'oeuvres de l'extérieur du Québec	202 928
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	500 000
Diffusion d'oeuvres à l'extérieur du Québec	715 750
Diffusion d'oeuvres au Québec	202 400
Production et reprise	253 700
Prospection	57 875
Partenariat territorial	54 500
Re-Connaître	40 000
Autres subventions	126 375
Exploration et déploiement numérique	93 375
Autres ²⁶	33 000
Total	14 257 021

26. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence et Subventions spéciales.

Tableau 30 : LITTÉRATURE ET CONTE

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	1 490 783
Recherche et création	936 468
Partenariat territorial	127 875
Déplacement	110 940
Autres	315 500
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	2 535 530
Soutien à la mission	1 639 005
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	420 445
Événements nationaux et internationaux	319 010
Organismes de diffusion et de production	287 250
Périodiques culturels	597 300
Subventions spéciales	15 000
Programmation spécifique	342 525
Soutien aux activités	270 442
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	25 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	66 500
Diffusion d'œuvres au Québec	32 500
Promotion et sensibilisation	139 305
Prospection	7 137
Partenariat territorial	20 000
Autres subventions	263 558
Appel à projets structurants pour la circulation d'œuvres	45 000
Exploration et déploiement numérique	48 000
Autres ²⁷	170 558
Total	4 026 313

27. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

Tableau 31 : MÉTIERS D'ART

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	397 532
Recherche et création	238 850
Partenariat territorial	33 900
Déplacement	18 212
Autres	106 570
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	77 500
Soutien à la mission	57 500
Organismes professionnels voués à la diffusion	57 500
Soutien aux activités	20 000
Manifestation et présentation publique	20 000
Total²⁸	475 032

28. Aux États financiers (note 3), l'aide financière octroyée en Métiers d'art est intégrée au total Arts visuels.

Tableau 32 : MUSIQUE

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	1 108 035
Recherche et création	377 177
Partenariat territorial	131 250
Déplacement	201 072
Autres	398 536
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	28 402 781
Soutien à la mission	25 088 876
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	593 400
Diffuseurs	1 216 436
Événements nationaux et internationaux	2 141 925
Organismes de création et de production	20 041 820
Périodiques culturels	30 000
Organismes à double mandat (Diffusion)	188 900
Organismes à double ou à triple mandat (Production et diffusion)	454 000
Subventions spéciales	422 395
Programmation spécifique	1 188 965
Soutien aux activités	1 518 971
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	23 585
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	233 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	643 973
Diffusion d'œuvres au Québec	261 973
Production et reprise	322 000
Prospection	34 440
Partenariat territorial	176 510
Re-Connaître	65 000
Autres subventions²⁹	364 459
Total³⁰	29 510 816

29. Aide spéciale pour les opérateurs, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

30. Aux États financiers (note 3), le total Musique inclut également les sommes accordées en bourses aux artistes de la Chanson.

Tableau 33 : PLURIDISCIPLINAIRE

	\$
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	14 154 685
Soutien à la mission	10 645 056
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	1 215 600
Diffuseurs	6 202 640
Événements nationaux et internationaux	1 051 500
Organismes à double mandat (Diffusion)	440 740
Subventions spéciales	1 734 576
Programmation spécifique	2 270 425
Partenariat territorial	116 500
Re-Connaître	161 806
Autres subventions	960 898
Exploration et déploiement numérique	123 000
Autres ³¹	837 898
Total	14 154 685

Tableau 34 : RECHERCHE ARCHITECTURALE

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	98 000
Recherche et création	44 000
Déplacement	4 000
Autres	50 000
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	181 500
Soutien à la mission	181 500
Événements nationaux et internationaux	100 000
Organismes professionnels voués à la diffusion	50 000
Périodiques culturels	31 500
Total³²	279 500

31. Aide spéciale pour les opérateurs, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

32. Aux États financiers (note 3), l'aide financière octroyée en Recherche architecturale est intégrée au total Arts visuels.

Tableau 35 : THÉÂTRE

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	856 386
Recherche et création	484 340
Partenariat territorial	88 500
Déplacement	60 046
Autres	223 500
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	26 641 445
Soutien à la mission	22 249 738
Associations professionnelles d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux	970 250
Diffuseurs	2 227 420
Événements nationaux et internationaux	794 700
Organismes de création et de production	11 853 500
Périodiques culturels	90 000
Organismes à double mandat (Diffusion)	53 200
Organismes à double ou à triple mandat (Production et diffusion)	5 503 501
Subventions spéciales	757 167
Programmation spécifique	748 000
Soutien aux activités	2 422 049
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	69 532
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	139 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	529 187
Diffusion d'œuvres au Québec	903 650
Production et reprise	658 500
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	60 400
Prospection	61 780
Partenariat territorial	157 690
Re-Connaître	138 750
Autres subventions	925 218
Appel à projets structurants pour la circulation d'œuvres	85 000
Exploration et déploiement numérique	412 000
Autres ³³	428 218
Total	27 497 831

33. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Soutien spécial pour le jeune public et Subventions spéciales.

Tableau 36 : AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS / ARTS ET LETTRES

	\$
BOURSES AUX ARTISTES	1 571 965
Autres	58 125
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	541 280
Autres subventions	541 280
Accords de coopération	431 280
Ententes spécifiques avec un organisme	100 000
Autres ³⁴	10 000
Total³⁵	2 113 245

Tableau 37 : Projets soutenus pour des activités internationales

	Nbre*	\$
BOURSES AUX ARTISTES	440	1 390 858
Déplacement hors Québec	373	796 938
Studios et ateliers-résidences	63	529 330
Bourses spéciales ou ponctuelles	4	64 590
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	387	4 833 485
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	42	643 664
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	8	60 400
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	8	972 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	189	2 586 480
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	39	163 063
Prospection	93	206 382
Subventions ponctuelles – aides spéciales pour les opérateurs	2	145 000
Subventions spéciales	6	56 496
Total	827	6 224 343

* Nbre = nombre de projets.

34. Subventions spéciales.

35. Aux États financiers (note 3), les montants octroyés aux Autres activités comprennent la rémunération des membres de comités et jurys.



← O' LA TRAVERSÉE FANTASTIQUE

Interprète d'une forte présence et chercheuse acharnée, Nadine Walsh propulse ses créations et retransmet des histoires archaïques, reflets de l'humanité depuis la nuit des temps. Récit d'aventure.

Par le Regroupement du conte au Québec, initiateur et gestionnaire de Circuit Paroles Vivantes.

Crédit photo : Damian Siqueiros

